

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana --- Tanindrazana -- Fandrosoana



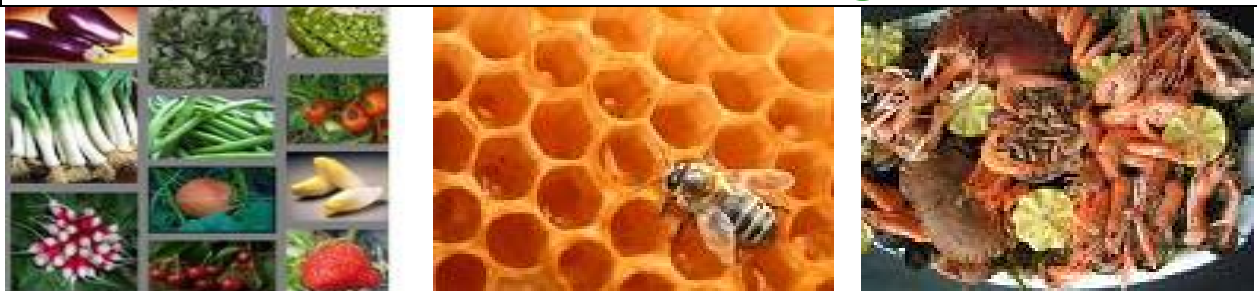
MINISTERE DE L'AGRICULTURE



CENTRE TECHNIQUE HORTICOLE
D'ANTANANARIVO

DOCUMENT DE PROJET

Appui à la mise en place et à
l'Accréditation du Laboratoire
national de contrôle des résidus de
pesticides de Madagascar.



CONVENTION OMC / STDF 165-Madagascar

Version corrigée Février 2012

INT/SUB/174
Final 26-02-10

**FANDC – FORMULAIRE DE DEMANDE DE DONS POUR
LA RÉALISATION DE PROJETS**

Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) accorde un financement (d'un montant pouvant aller jusqu'à 600 000 dollars EU) à des organisations répondant aux critères d'admissibilité pour des projets ayant pour buts: i) d'accroître la capacité de satisfaire aux prescriptions officielles ou commerciales dans le domaine sanitaire et phytosanitaire, de façon à faciliter l'accès aux marchés; et ii) de mieux protéger les personnes, les animaux et les végétaux contre les risques de maladies et de parasites qui sont liés au commerce transfrontières. La durée des projets ne peut dépasser deux ans.

Vous trouverez dans la *Note d'orientation pour la présentation de demandes de financement* disponible sur le site Web du FANDC (www.standardsfacility.org) tous les renseignements nécessaires sur les critères d'admissibilité et autres conseils. Il est fortement recommandé de lire la *Note d'orientation* avant de remplir ce formulaire.

Ce formulaire doit être rempli par les organisations admissibles qui souhaitent demander au FANDC un don pour la réalisation d'un projet. Il vise à donner au Groupe de travail du FANDC, qui est chargé des décisions de financement, les renseignements nécessaires pour se prononcer sur votre demande. Ce formulaire doit être rempli en anglais, français ou espagnol.

Intitulé du projet	Appui à la mise en place et à l'accréditation du Laboratoire national de contrôle des résidus de pesticides à Madagascar.
Objectif	<u>Objectifs globaux</u> : Contribuer à l'augmentation des exportations des produits Agricoles en vue de la réduction de la pauvreté dans les zones de production. <u>Objectif immédiat</u> : Améliorer la qualité sanitaire des denrées alimentaires mises sur le marché.
Budget demandé au FANDC	351 030,90 USD
Budget total du projet	2 552 765,60 USD
Nom complet et coordonnées de l'organisation ou des organisations requérantes	Ministère de l'Agriculture BP 301 Antananarivo – 101 Madagascar Tel (fixe) : (261 20) 22 272 27
Noms complets et coordonnées de la personne à contacter **	Monsieur RAKOTONDRAVONY Francis Hervé CONSORTIUM DES LABORATOIRES AGROALIMENTAIRES DE MADAGASIKARA Email : spcplabo@moov:mg BP 1042 Antananarivo – 101 Tél (fixe) : (261-20) 26 084 87 Tél (mobile) : (261) 34 05 610 69 (bureau) (261) 32 02 588 86

I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Situations et questions SPS

Donnez un aperçu général de la situation et des questions SPS dans le pays ou, le cas échéant, dans la région, en incluant notamment des renseignements sur

i) *Le commerce des produits alimentaires agricoles et toute question SPS pertinente*

Madagascar est un pays à vocation agricole, les exportations nationales sont constituées en terme de valeur jusqu'à 60 % de produits agricoles, produits de la pêche, aquaculture et élevage. Parmi les principaux produits agricoles exportés figurent : la vanille, litchi, girofle, cacao, poivre, café, grains secs (pois du cap, haricots secs, etc...), légumes et fruits frais et transformés. Les produits de la pêche et de l'aquaculture sont les produits d'origine animale les plus exportés notamment la crevette, le thon et d'autres produits de la pêche industrielle.

Depuis quelques années, des efforts ont été déployés par certains exportateurs nationaux pour vendre des produits de haute qualité tels que : vanille certifiée label Bourbon, crevette certifiée Label Rouge, litchi certifié Eurepgap, des produits tels que : vanille, litchi, cacao, baie rose, café et crevette certifiés « Bio ».

Les autorités sanitaires/phytosanitaires malgaches sont parfois confrontés à des problèmes pour la certification des produits Agricoles ou denrées alimentaires destinés à l'export faute de moyens pour se conformer aux exigences sanitaires des pays importateurs notamment pour le contrôle des résidus. Le recours à des services de laboratoires à l'étranger est de mise dans la plupart des cas.

Pour la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) en particulier, les principales préoccupations sont : la maîtrise des organismes nuisibles, le contrôle phytosanitaire aux frontières, la capacité de diagnose des maladies des plantes et de l'identification des ravageurs, la gestion de la qualité des produits phytosanitaires mis sur le marché et le contrôle des résidus de ces produits dans les denrées alimentaires, l'amélioration de la performance du personnel technique.

ii) *Le cadre institutionnel de la gestion SPS ;*

Quelques départements ministériels détiennent l'essentiel des attributions dans le domaine du contrôle sanitaire des aliments, il s'agit des Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et des Pêches, le Ministère en charge du Commerce, le Ministère en charge de la Santé; plusieurs structures relevant de ces départements interviennent à un titre ou un autre dans le système de contrôle sanitaire des aliments à Madagascar. Chaque structure dispose de bases juridiques et réglementaires justifiant ainsi ses interventions.

Ci-après, résumées de manière succincte les attributions des différentes administrations impliquées dans le contrôle:

. Les Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche :

Les 3 départements ministériels ont investi dans le domaine du contrôle sanitaire et qualitatif des produits (agricoles, de la pêche et d'élevage) à part le contrôle des produits agro-pharmaceutiques et des produits vétérinaires.

Trois structures détiennent l'essentiel de ces attributions, il s'agit de:

- La Direction de la Protection des Végétaux (DPV) relevant du Ministère chargé de l'Agriculture
- La Direction des Services Vétérinaires (DSV) relevant du Ministère chargé de l'Elevage;
- Et, l'Autorité Sanitaire Halieutique (ASH), établissement public, de création récente, placé sous tutelle du Ministère en charge de la Pêche. créée par décret n°2005-375 du 22 juin 2005.

La DSV est en charge du contrôle sanitaire des produits animaux et d'origine animale destinés pour le marché local et à l'export. L'**ASH** est en charge du contrôle sanitaire des produits de la pêche et de l'aquaculture destinés à l'export.

La Direction de la Protection des Végétaux (**DPV**), est désignée l'Autorité officielle en charge des questions relatives à la protection des végétaux, de l'organisation de la surveillance et de la lutte contre les organismes nuisibles incluant la quarantaine végétale sur tout le territoire national. Elle est également en charge de l'inspection et de la certification phytosanitaire aux frontières de tous produits faisant l'objet d'échanges commerciaux.

Le service de la phytopharmacie relevant de cette direction assure d'une part le contrôle des pesticides à usage agricole et dispose à cet effet d'un laboratoire propre, et d'autre part le suivi des procédures d'homologation en tant que secrétariat du Comité National d'Homologation des pesticides.

Un nouveau Service est récemment créé au sein de la DPV pour se charger de l'inspection et de la certification sanitaire des denrées alimentaires d'origine végétale destinées à l'exportation, une Agence rattachée au Ministère de la Santé étant responsable du contrôle sanitaire des denrées alimentaires d'origine végétale importées et celles produites localement et destinées pour le marché local.

Un comité national SPS est constitué en 2008 représenté par les différents départements ministériels concernés par la question. Une autorité nationale de notification et un point d'information national sur les questions SPS ont été mis en place depuis 2007.

Dans le cadre de l'exercice du contrôle sanitaire/phytosanitaire, les autorités compétentes disposent d'un cadre législatif et réglementaire. Pour la DPV, ce cadre juridique couvre les activités relatives aux mesures de lutte contre les organismes nuisibles et l'inspection et la certification sanitaires des denrées alimentaires d'origine végétale destinées à l'exportation suivant l'Arrêté N° 29179 /2011 du 07 octobre 2011. Pour la DSV, les textes en vigueur couvrent tous les aspects relatifs à la santé animale, la médecine et la pharmacie vétérinaire, la police sanitaire vétérinaire, l'inspection qualitative et sanitaire des denrées animales et d'origine animale. Les textes sanitaires relatifs au secteur de la pêche et de l'aquaculture mis à jour pour être en harmonie avec les normes de l'Union européenne sont mis en œuvre par l'ASH.

Le Ministère en charge du Commerce :

La Direction de la Concurrence, de la Qualité et de la Protection des Consommateurs (DCQPC), créée lors de la dernière réorganisation du Ministère en février 2008 par la fusion de l'entité qui était en charge de la concurrence et l'ancienne direction qui était en charge de la normalisation et la répression des fraudes s'est vue confier les missions suivantes:

- Assurer la compétitivité nationale et internationale des produits malgaches par la promotion des exportations, des normes et de la qualité ;

- Veiller au fonctionnement loyal et sécurisé des marchés en surveillant et en contrôlant les pratiques du marché ;

Préserver la sécurité physique et la santé des consommateurs

Le Ministère en charge de la Santé :

Les attributions du Ministère de la Santé en matière de contrôle sanitaire des aliments sont exercées par l'**Agence de Contrôle de la Sécurité Sanitaire et de la Qualité des Denrées Alimentaires (ACSQDA)**, créée en vertu du décret n°2005-713 du 25 octobre 2005 tel qu'il a été modifié par le décret n° 2006-807.

Au sens du décret précité, l'ACSQDA a pour mission de protéger la santé des consommateurs en veillant à ce que les denrées alimentaires consommées, distribuées, commercialisées ou produites à Madagascar soient conformes aux normes de sécurité sanitaire et d'hygiène alimentaire. Sa mission est limitée au marché local.

Le Bureau de Normes de Madagascar : (BNM)

Le Bureau de Normes de Madagascar constitue le cadre légal de normalisation. Cette structure dont le pays s'est doté en 1998 en vertu du décret n°98-944, modifié en 2000 et 2004, jouit de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière. Placé sous tutelle technique du Ministère du Commerce, le BNM est chargé d'assurer l'harmonisation et la coordination dans ce domaine, sa création exprime la volonté du Gouvernement Malgache de mettre à la disposition de son industrie des outils susceptibles de contribuer à son développement avec le souci d'assurer une unité de vue dans tout le travail de normalisation.

Plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été mis en place pour réglementer et préciser les modalités de fonctionnement du système de Normalisation. La loi n°97-024 du 14 août 1997 portant régime national de la Normalisation et la certification des produits, biens et services est le texte de base qui définit la cadre National de Normalisation.

Le Comité National du « Codex Alimentarius » (CNCA) :

La création du Comité National du « Codex Alimentarius » (CNCA) par décret n° 2006-619 du 22 août 2006 a marqué l'engagement du Gouvernement Malagasy à protéger la santé des consommateurs et à assurer des pratiques loyales du commerce dans le domaine alimentaire. L'appui au renforcement du CNCA a fait l'objet d'un accord de partenariat entre le Gouvernement Malagasy et la FAO (TCP/MAG/3101 A), de 2006 à 2008.

Les partenaires de l'administration : professionnels et consommateurs

Les professionnels et les consommateurs représentent sans doute des partenaires incontournables de l'administration pour tout ce qui se rapporte aux normes et à la sécurité et la qualité des produits. Que ces professionnels soient des producteurs, des agriculteurs ou des industriels, leur implication est une condition de réussite de toute politique de promotion de la qualité des denrées alimentaires.

Un besoin d'adaptation et de mise à niveau des normes déjà en vigueur et d'élaboration de nouvelles normes, constitue une préoccupation majeure des professionnels.

Le dispositif analytique national :

Pour garantir la sécurité sanitaire des aliments, différents laboratoires ont été créés et gérés par différentes entités.

Le laboratoire du Service de la Phytopharmacie, créé en 1990, avait pour mission initiale

d'assurer l'analyse de la qualité des formulations des pesticides importés et utilisés sur tout le territoire national. Avec l'appui d'un ONG national qui travaille dans le domaine des « Produits Toxiques et Environnement », ses activités se sont développées en 1996 sur l'analyse des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires.

En 2004, suite à un audit mené par le Programme Régional de la Protection des Végétaux (PRPV) de l'Océan Indien, ce laboratoire est devenu un laboratoire de référence de la sous-région en matière d'analyse des formulations des pesticides, si par contre, l'unité d'analyse des résidus a dû cesser ses activités à cause de la diminution de la sensibilité des appareils.

Au niveau terrain, un des points faibles du contrôle vétérinaire réside au niveau de l'outil analytique qui souffre de nombreuses contraintes.

Par contre, le laboratoire de microbiologie alimentaire de l'Institut Pasteur de Madagascar est accrédité par COFRAC depuis 2007 et assure l'analyse officielle des produits de la pêche destinés à l'export. La construction de ce laboratoire a été financée conjointement par l'Etat malgache, l'Agence Française de Développement et l'Union Européenne.

Le Consortium des Laboratoires Agroalimentaires de Madagasikara (CLAM)

Pour améliorer la qualité de ce dispositif analytique national, une vingtaine de laboratoires privés et publiques s'est regroupé pour créer le « **Consortium des Laboratoires Agroalimentaires de Madagasikara** » (CLAM) en 2009 avec l'appui de la Coopération Française via l'Ambassade de France à Madagascar. Le CLAM vise l'accréditation de ses membres et dans ce sens, plusieurs types de formation ont été octroyés au personnel des laboratoires par des experts en la matière tels que la compréhension de la norme ISO17025, la métrologie en laboratoire, l'audit et la validation des méthodes. Conscient des rôles que peuvent jouer les laboratoires dans le système national du contrôle de la qualité sanitaire des aliments, le CLAM focalise l'attention de ses membres sur la mise en place de la démarche qualité dans les laboratoires malgré l'état de vétusté des infrastructures de ces derniers. Les détails concernant le CLAM sont joints en annexe

- iii) Les priorités ou questions SPS retenues dans les évaluations des capacités SPS, l'Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) effectuée dans le contexte du Cadre Intégré Renforcé (CIR) dans le cas des pays les moins avancés ou dans d'autres documents pertinents (pour des renseignements détaillés, voir la question n° 15, point A, de la Note d'orientation).

Madagascar a bénéficié l'appui du Cadre Intégré, une Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) a été finalisée en 2003. Deux programmes ont été mis en œuvre sur le financement disponible (octobre 2007 - fin décembre 2010) :

- Programme d'appui aux exportations
- Programme de renforcement de capacités dans les négociations internationales

Toutefois, les questions SPS n'étaient pas prises en considération dans les programmes sus cités malgré l'importance des exportations Agricoles/agroalimentaires dans l'économie de Madagascar. Pour y remédier, une concertation a eu lieu avec le Coordonnateur du Cadre Intégré, ce dernier a suggéré la soumission de ce document de projet pour financement auprès du Cadre Intégré Renforcé (CIR) suivant le modèle prévu dans l'« Annexe 3 : Lignes directrices pour les projets de la catégorie 2 du CIR financés par le fonds d'affectation spéciale pour le CIR ». L'actualisation de l'EDIC étant en cours mais compte tenu de la situation politique actuelle, Madagascar n'est pas encore notifié pour le

CIR.

2. Liens avec les stratégies et politiques de développement nationales

Expliquez comment le projet contribue aux plans, stratégies et priorités de développement du pays. S'il existe une stratégie nationale SPS, indiquez en quoi le projet contribue à cette stratégie.

Dans le cadre de développement Agricole (y inclus Pêche et Elevage), des documents de politiques et stratégiques ont été conçus, en l'occurrence : le Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR), le Programme National de Développement Rural (PNDR), la Lettre de Politique Sectorielle Elevage (LPSE), Plan Directeur du secteur Pêche (2004 – 2007). Un Programme Sectoriel Agricole (PSA) est en cours de finalisation avec l'appui d'un groupe d'experts africains en vue de son harmonisation avec le document régional CAADP du NEPAD.

Les documents de politique sus cités prévoient le développement des exportations Agricoles et agroalimentaires dans les prochaines années par l'amélioration de la qualité sanitaire des produits mis sur le marché. Toutefois, l'absence d'infrastructures de qualité répondant aux normes internationales entrave fortement les efforts consentis jusqu'ici. En effet, les autorités compétentes doivent recourir au service des laboratoires étrangers pour les analyses exigées par les pays importateurs, entre autres, l'analyse des résidus (médicamenteux, métaux lourds, pesticides, etc) dans les denrées alimentaires exportées. Cette situation grève fortement le budget annuel de l'administration.

Au niveau régional, avec l'appui de l'Union Européenne, trois laboratoires nationaux de trois pays membres du COMESA étaient retenus en 2008 pour devenir des laboratoires de référence de la région, pour Kenya – laboratoire de la protection des végétaux, Zambie – laboratoire de la santé animale, Maurice – laboratoire de l'hygiène alimentaire. Malheureusement, aucun laboratoire de contrôle de résidus dans les denrées alimentaires n'était prévu dans le cadre de ce programme. L'enveloppe budgétaire allouée aux activités prioritaires prévues dans la matrice de développement du groupe Afrique Orientale et Australe (AfOA) dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) ne permet non plus de financer ce laboratoire malgré que les exportations agricoles/agroalimentaires constituent une part importante par rapport à l'ensemble des exportations de Madagascar et les exigences SPS demeurent des entraves à l'accès au marché.

Cette situation nous a amené à proposer le présent projet sur financement FANDC afin d'apporter des solutions pérennes aux problèmes de refoulement auxquels sont confrontés nos exportateurs depuis quelques années.

3. Assistance passée, en cours ou planifiée

Donnez des renseignements détaillés sur les activités passées, présentes ou planifiées pertinentes ou sur les projets et programmes financés par des donateurs dans les domaines SPS, de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, de la santé des animaux et/ou de la préservation des végétaux qui sont en cours dans le pays ou, le cas échéant, dans la région, de même que sur toute composante SPS de programmes plus vastes dans le domaine de l'agriculture ou du renforcement des capacités. Expliquez comment les enseignements tirés de projets antérieurs ont été pris en compte dans la conception du présent projet et précisez comment le projet complétera ces initiatives connexes. Expliquez, s'il y a lieu, la relation entre le projet, le CIR et/ou le processus de l'Aide pour le commerce.

Concernant les projets et programmes financés par des donateurs dans les domaines SPS, ci après les détails par domaine.

i) Dans le domaine phytosanitaire, des appuis apportés par des partenaires financiers bilatéraux/multilatéraux ont eu lieu 20 à 30 ans passés, notamment par :

- le GTZ. : appui dans l'amélioration de la protection des végétaux (1988 à 1997)
- la Coopération Suisse : appui à la mise en place d'un laboratoire de contrôle de formulations de pesticides (1987 à 1995)
- la FAO : appui à la mise en place de laboratoire de diagnose (trois unités) et d'infrastructure de quarantaine végétale au niveau de la DPV (1985 à 1991)
- Programme Initiative Pesticide (PIP /UE) 2001 à 2006 : renforcement de capacité des exportateurs en vue de se conformer aux normes EUREPGAP/WORLGDGAP pour les cultures d'exportation
- Litchi Programme BAMEX sur financement USAID destiné à la mise en conformité du litchi malgache aux exigences SPS américaines (2004 à 2007)
- Le programme MCA /USAID : appui à la mise en conformité des produits Agricoles aux exigences SPS (2004 à 2008)
- Une demande a été introduite depuis novembre 2011 via la Représentation de la FAO Madagascar à bénéficier de l'outil « Phytosanitary Capacity Evaluation Tool (PCET) » élaboré par la CIPV. Les négociations sont en cours pour bénéficier d'un TCP.

Au niveau régional, la DPV a pu bénéficier une assistance technique dans le cadre des programmes :

- le Programme Régional de la Protection des Végétaux (PRPV), de la Commission de l'Océan Indien (COI) (2004 à 2008)
- COMESA : participation à des ateliers d'information et de formation sur le fonctionnement de l'AMPRIP et FAMIS.
- Better Training for Safer Food in Africa (BTSFA) en vue de l'harmonisation du système d'inspection dans les industries agroalimentaires en Afrique. Cette initiative entre dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) du groupe Afrique Orientale et Australe (AfOA), et l'UE.
- SADC : formation axée sur la pathologie et les contrôles de la qualité des semences.

De son côté la DSV a bénéficié l'appui :

- de la Banque Mondiale en 1997 pour la mise en place d'une unité de diagnostic des maladies animales émergentes à l'Institut Pasteur de Madagascar (fièvre de la vallée du Rift,) et en 1998 par la FAO pour la peste porcine africaine.

- de l'Union Européenne en 2000 pour la mise en place d'un réseau de surveillance des maladies animales équipé d'un laboratoire de diagnostic.
- de la Coopération Française en 2002 pour la mise en place d'un mini laboratoire de pathologies aviaires.
- de l'OIE pour l'audit en tant qu'autorité compétente.

Après la levée par l'UE en juillet 2011 de l'embargo sur les produits d'origine animale en provenance de Madagascar, la DSV s'attèle à la reprise de l'exportation du miel vers le marché européen à partir de cette année. Dans ce cadre, le FIDA et l'Agence Française de Développement ont apporté leur appui financier aux acteurs de la filière apicole à se conformer aux exigences européennes (formation technique et prise en charge des analyses des résidus à effectuer à l'extérieur.). La participation du secteur privé dans ce processus de mise aux normes SPS est très encourageante.

. L'ASH depuis sa création a bénéficié l'appui de la Coopération Française et de l'Union Européenne pour la mise en place d'un laboratoire de surveillance des maladies des crevettes à part le laboratoire .de microbiologie alimentaire. Ces deux infrastructures étant gérées par l'Institut Pasteur de Madagascar (IPM).

Dans le processus d'élaboration du présent projet, l'équipe technique a pris en compte les résultats des projets antérieurs.

Comme il a été mentionné précédemment, un nouveau Programme de développement du Secteur Agricole (PSA) est en cours d'élaboration en collaboration avec COMESA/CAADP et les partenaires techniques et financiers (PTF).

II. RAISON D'ÊTRE, JUSTIFICATION ET OBJECTIF

4. Problème spécifique à résoudre

Décrivez et analysez le(s) problème(s) spécifique(s) de base que le projet a pour but de résoudre. Expliquez les circonstances qui sont à l'origine de ce(s) problème(s) et leur importance pour les parties prenantes concernées, ainsi que leurs causes et effets, en particulier du point de vue de l'accès aux marchés et de la réduction de la pauvreté.

Malgré les potentialités de Madagascar en termes d'exportation de produits Agricoles, des contraintes subsistent dans les efforts de mise en conformité aux exigences des pays importateurs, notamment par l'absence d'infrastructures de qualité. En effet, des cas de refoulement et de retrait de produits exportés (produits végétaux et de la pêche) ont été enregistrés au cours des dernières années. Pour les produits de la pêche, le refoulement est dû au dépassement des résidus de métaux lourds (mercure) ; pour les produits végétaux, les causes du refoulement et/ou du retrait sont surtout liés au dépassement des résidus de pesticides. Pour les deux cas, les analyses officielles doivent être réalisées dans des laboratoires accrédités à l'extérieur. Cette situation a de graves répercussions :

- d'une part, elle affecte le budget mis à disposition des autorités sanitaires car les frais d'analyse sont extrêmement chers, mis à part les frais de conditionnement et d'envoi par avion,
- d'autre part, elle est à l'origine de la perte de marché en cas de non-conformité des produits exportés (refus des clients ayant reçu des produits non testés).

Cette dernière entraîne à son tour la baisse des prix des produits concernés sur le marché local d'où un manque à gagner pour les producteurs locaux.

Entre autres, Madagascar a récemment eu l'approbation de l'Union Européenne pour exporter du miel vers le marché européen sous condition que le plan de surveillance des résidus soumis soit respecté en détail. Le recours au service de deux laboratoires français est obligatoire. Le coût total des analyses officielles pour les dix échantillons à prélever s'élève à 11.000 euros pour la première année (frais de conditionnement et d'envoi non inclus).

5. Bénéficiaires cibles

Indiquez les bénéficiaires finaux du projet (par exemple petits exploitants, producteurs, travailleurs, consommateurs, etc.). Expliquez les avantages escomptés du projet pour ces groupes, en chiffrant ces avantages, autant que possible

L'accès aux marchés des produits Agricoles/agroalimentaires (pêche et élevage inclus) est conditionné généralement par leur qualité SPS. Le présent projet, contribuerait à la mise en conformité des produits Agricoles/agroalimentaires malgaches destinés à l'exportation à travers l'appui apporté à l'accréditation d'un laboratoire national de contrôle des résidus de pesticides.

Ainsi, les bénéficiaires du présent projet sont de deux types :

- a) *les bénéficiaires directs* : les autorités officielles en charge de la certification sanitaire des produits d'origine végétale et animale destinés à l'exportation
- b) *les bénéficiaires indirects* : les producteurs et les exportateurs.

Les avantages escomptés du projet sont énormes pour les bénéficiaires soit à court et à long terme. En effet, la mise à disposition d'un laboratoire accrédité aurait des impacts positifs tant sur les budgets annuels des autorités sanitaires officielles que sur les capacités des opérateurs à exporter plus de produits Agricoles/Agroalimentaires.

5.1. Avantages directs du projet :

A court terme, les avantages directs sont d'ordre financier en général ;

- par rapport au gain dû à la différence des prix d'analyses effectués à l'extérieur et sur place d'une part,(G1) et,
- par rapport au gain (G2) dû à l'absence d'envoi des échantillons par avion à l'extérieur

a) **Coût annuel des analyses à réaliser à l'extérieur en l'absence d'un laboratoire accrédité.**

Désignations	Nombre d'analyses/an	Prix unitaire	Prix total	
		(USD)	(USD)	
Miel	10	183,52	1 835,20	
Crevettes	51	251,60	12 831,60	
Eaux	51	251,60	12 831,60	
Grains secs	236	162,80	38 420,80	
Légumes frais	87	251,60	21 889,20	
Epices séchées	179	285,64	51 129,56	
Autres épices et plantes aromatiques	644	285,64	183 952,16	vanille, girofle, cacao, cannelle, etc
Oléagineux	26	285,64	7 426,64	arachide
Fruits frais	46	737,04	33 903,84	
Céréales	51	577,20	29 437,20	Riz, maïs
Divers	394	833,24	328 296,56	thé, café, tubercules
Prise en charge de l'échantillon	1775	4,74	8 413,50	
Coût total des analyses			730 367,86	

Les tarifs ci-dessus correspondent à ceux pratiqués par le laboratoire accrédité ANADIAG en France

b) **Coût annuel des analyses à réaliser sur place après l'accréditation du laboratoire.**

Désignations	Nombre analyses/an	Prix unitaire	Prix total
		(USD)	(USD)
Miel	10	102.12	1021.2
Crevettes	51	177.6	9057 .6
Eaux	51	177.6	9057 .6
Grains secs	236	113.96	26894 .56
Légumes frais	87	177.6	15451.2
Epices séchées	179	199.8	35764 .2
Autres épices et plantes aromatiques	644	199.8	128671.2

Oléagineux	26	199.8	5194.8
Fruits frais	46	525.4	24168.4
Céréales	51	404.04	20606.04
Divers	394	583.12	229749.28
Prise en charge de l'échantillon	1775	2.22	3940.5
Coût total des analyses			509.576.58

Gain (G1) généré par rapport aux frais d'analyses =:

- Dépenses annuelles engendrées par les analyses à l'extérieur – dépenses annuelles engendrées par les analyses réalisées sur place :

$$= 730\,367,86 - 509.576.58$$

$$\mathbf{G1 = 220.791,28 \text{ USD}^*}$$

*

Gain (G2) généré par rapport aux frais d'envoi par avion des échantillons à analyser

Poids total des échantillons envoyés à multiplier par le prix unitaire par kilo d'un échantillon suivant le tarif moins cher appliqué à Madagascar (société TNT)

$$G2 = 1\,715 \times 100 \text{ USD}$$

$$\mathbf{G2 = 171\,500,00 \text{ USD}}$$

$$\mathbf{G1+G2= 220.791,28 + 171\,500,00}$$

$$\mathbf{G1+G2= 392\,291.28 \text{ USD}}$$

- ∴
c) **Impact du projet sur les budgets annuels des autorités compétentes sanitaires et du secteur privé**

Sur le plan financier, l'impact du projet est très important car il permettra à la partie malgache d'épargner l'équivalent de **392 291.28 USD**.

NB : A la différence des produits d'origine animale, les charges afférentes aux frais d'analyse des produits végétaux sont payées directement par les opérateurs (via le prélèvement des recettes d'exportation lors de rapatriement de devises).

Ainsi, la possibilité de réaliser des analyses sur place à un prix réduit présenterait un avantage financier pour nos exportateurs. Cette épargne leur permettra d'investir dans de nouvelles activités liées au développement de la démarche qualité.

- d) A moyen terme, le projet contribuera à **l'amélioration de la santé des consommateurs locaux** par la mise à disposition de cet outil analytique à la disposition des Services sanitaires en charge du contrôle de la qualité des denrées alimentaires mises sur le marché local. Les coûts afférents aux analyses des échantillons des produits destinés pour le marché local seront pris en charge conjointement par le secteur privé et l'Etat ;

5.2. Les avantages indirects du projet :

- **Le gain en terme de temps** est un avantage important notamment pour les exportateurs de produits frais.

- La possibilité pour l'Etat *d'épargner des devises* pour le paiement des frais d'analyses à l'extérieur.
- *Moindre coût des emballages pour le conditionnement* des échantillons s'ils sont réalisés sur place,

5;3 ; Les impacts du projet

- Maintien de la part de marché suite à la conformité des produits exportés
- Possibilité de conquérir de nouveaux marchés d'où possibilité d'augmentation de la quantité exportée annuellement
- Amélioration du niveau de vie des producteurs concernés et d'autres acteurs de la filière (collecteurs, transporteurs)
- Augmentation des recettes d'exportation pour l'Etat.
- Amélioration de la santé publique par la réduction des produits non conformes mis sur le marché local (à moyen terme)

6. Appropriation et engagement des parties prenantes

Indiquez toutes les parties prenantes qui soutiennent activement ce projet, y compris les organismes gouvernementaux et les organisations du secteur privé ainsi que les mécanismes locaux de coordination dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de l'environnement et/ou du renforcement des capacités du secteur privé. Pour chacune des parties prenantes citées: i) expliquez la nature de leur intérêt pour le projet; ii) décrivez comment elle participera au projet, s'il y a lieu; et iii) donner le nom et le numéro de téléphone/adresse e-mail de la personne à contacter.

Le projet en tant qu'outil contribuant à la promotion des exportations des produits Agricoles/ Agroalimentaires intéresse différents organismes gouvernementaux et le secteur privé.

1. Les entités concernées :

a) Les départements ministériels concernés sont :

- Les Ministères en charge de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche en tant que départements responsables de la garantie de la qualité sanitaire des produits mis sur le marché
- Les projets/programmes sous tutelle des ministères précités
- Le Ministère du Commerce en charge de la promotion des exportations des produits malgaches
- Le Ministère des Finances et du Budget qui vise l'augmentation de la rentrée des devises
- Le Ministère en charge de la Santé publique qui vise l'amélioration de l'hygiène des denrées alimentaires destinés pour la population

c) Le secteur privé visé :

- Les groupements des producteurs

- Les groupements des exportateurs
- Les interprofessions ou plateforme de concertation
- Les sociétés privées

d) Le **Comité National du Codex Alimentarius** et le **comité national SPS** qui regroupent des entités publiques et privées dont l'objectif est de contribuer à la mise en conformité des structures officielles et des produits malgaches aux normes internationales.

2. La nature de leurs intérêts respectifs :

Désignation des entités	Nature des intérêts
Consortium des laboratoires Agro-alimentaires de Madagasikara (CLAM)	- Amélioration de la qualité du dispositif analytique national
Ministère de l'Agriculture / DPV	- Amélioration de la qualité des produits mis sur le marché (denrées contrôlées par des laboratoires accrédités) - Fiabilité des certificats sanitaires délivrés par les autorités officielles d'où - Renforcement de leur crédibilité
Ministère de l'Elevage / DSV	
Ministère de la Pêche / ASH	
Ministère des Finances	Augmentation des recettes d'exportation
Ministère du Commerce	Augmentation des exportations
Ministère de la Santé	Amélioration de la santé publique par la réduction des produits non conformes mis sur le marché local
Exportateurs des produits végétaux	- Réduction voire absence de refoulement/retrait des lots exportés - Réduction voire absence des pertes de recettes d'exportation - Renforcement de leur crédibilité vis-à-vis de leurs clients
Exportateurs des produits d'Elevage	
Exportateurs des produits de la Pêche	
Groupements des Producteurs (tous produits confondus)	- Possibilité de renforcement de capacités - Possibilité d'amélioration de la qualité de production - Possibilité d'augmentation de la quantité de production - Augmentation de revenus annuels

3. Les rôles/apports respectifs des entités impliquées :

Désignation	Rôles	Apports/Contributions
Consortium des Laboratoires Agro-alimentaires de Madagasikara /CLAM	- Gérer la mise en œuvre du projet	- Appui au maintien de la démarche qualité dans le nouveau laboratoire
Ministère de l'Agriculture / DPV	- Adopter un texte réglementaire instituant les analyses obligatoires sur tous les lots à exporter et les mesures à prendre en cas de résultats positifs (DPV) - Elaborer annuellement les	- Participation aux frais de la construction et prise en charge du fonctionnement du nouveau laboratoire (frais de maintenance) - Dotation d'un statut particulier (type « Institut

	plans de surveillance des résidus dans les produits ciblés	Pasteur de Madagascar ») pour le nouveau laboratoire à mettre en place.
Ministère de l'Elevage / DSV	- Renforcer les capacités du personnel relevant des autorités sanitaires, du secteur privé et des représentants des groupements des producteurs - Adopter un texte réglementaire instituant le prélèvement automatique d'une partie des recettes d'exportation pour le paiement des frais d'analyses officielles (DPV/DSV)	Allocation d'un crédit suffisant pour le paiement des frais d'analyses officielles :
Ministère de la Pêche / ASH		
Ministère des Finances	- Sécuriser les allocations annuelles destinées pour les trois autorités sanitaires. i) par versement annuel régulier provenant des redevances de pêche (ASH) ii) par prélèvement automatique d'une partie des recettes d'exportation lors de l'opération de rapatriement de devises (DSV/DPV)	- Allocation d'un crédit suffisant pour le paiement des droits et taxes à l'importation des matériels, mobiliers et équipements nécessaires - Allocation de subvention pour la 1 ^{ère} année (exportation) et également pour les produits destinés sur le marché local,
Ministère du Commerce	- Appuyer les trois départements à la sensibilisation du secteur privé	Collaborer dans l'application des réglementations en vigueur
Ministère de la Santé	- Appuyer les trois départements à la sensibilisation des consommateurs et du secteur privé	Collaborer dans l'application des réglementations en vigueur
Ministère des Affaires Etrangères	- Appuyer les trois départements à la requête de financement auprès des donateurs potentiels	- Négociation auprès des donateurs potentiels à travers des ambassades et consulats de Madagascar.
Exportateurs des produits végétaux	- Se conformer aux dispositions réglementaires en vigueur - Faciliter l'accès des agents de l'Etat dans l'exercice de leurs fonctions régaliennes (inspection et contrôle) - Assurer les formation/information de leur personnel et des groupements des producteurs partenaires sur les exigences sanitaires de leurs clients	- Lobbying auprès des donateurs potentiels par le secteur privé.
Exportateurs des produits d'Elevage		
Exportateurs des produits de la Pêche		

	- Doter si nécessaire les groupements de producteurs partenaires en matériels, équipements, et intrants.	
Groupements des Producteurs (tous produits confondus)	- Assurer la formation interne pour leurs membres	- Appui à la sensibilisation des producteurs réticents à l'application des réglementations en vigueur.

- ii) Le ministère de l'agriculture, contribuera au financement de la construction et au fonctionnement du nouveau laboratoire. La participation du secteur privé notamment les opérateurs concernés par l'exportation des produits agricoles/agroalimentaires est à envisager suivant le scénario proposé dans le tableau précédent. Pour le sous secteur pêche, le schéma est déjà opérationnel depuis 2005 et consiste à prélever une partie des redevances de pêche versées à l'Etat pour le compte de l'Autorité Sanitaire Halieutique. Ce fond permet à cette dernière de mettre en œuvre les activités annuelles validées par son conseil d'administration où siège un représentant du groupement des pêcheurs et aquaculteurs industriels (les frais des analyses officielles des échantillons des produits de la pêche et de l'aquaculture réalisés sur place ou à l'extérieur, représentent une partie importante du budget annuel).

Pour les deux autres sous secteurs (agriculture et élevage), un autre schéma est envisagé ; celui-ci consiste à prélever une partie des recettes d'exportation qui sera destiné à assurer le paiement des frais d'analyses des échantillons des produits destinés à l'exportation. Des négociations sont en cours au niveau du Ministère des Finances et du Budget. Une subvention de la part de l'Etat est attendue en 1^{ère} année afin de soutenir financièrement le laboratoire ; Cette subvention est valable pour supporter les activités liées au contrôle de la qualité des produits destinés pour le marché local. Il faut noter que ce nouveau laboratoire sera doté d'un statut qui lui permettra une indépendance technique et financière comme le cas de l'Institut Pasteur de Madagascar.

Comme pour le cas de l'ASH, le laboratoire aura un comité de pilotage qui dès le début du projet sera en charge de valider le plan de travail annuel et aura un droit de contrôle sur l'utilisation des fonds alloués. Des représentants des exportateurs de produits agricoles feront partie de ce comité de pilotage

Le partenariat avec le Ministère du Commerce est également à renforcer afin de coordonner au mieux les actions de sensibilisation à entreprendre au niveau des différents groupements professionnels pour inciter ces derniers à se conformer aux exigences des pays importateurs.

Les coordonnées des personnes contacts :

- Monsieur RAKOTONDRAVONY Francis Hervé ; Consortium des Laboratoires Agro-alimentaires de Madagasikara (CLAM)
BP 1042 Nanisana 101-Antananarivo Madagascar
Tel. (261) 32 02 588 86, mail : spcplabo@moov.mg
- Monsieur RAKOTOSON Philibert, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture.
BP 301 Antananarivo 101 Madagascar
Tél. (261) 34 05 610 02, mail : sg.minagri@agriculture.gov.mg

- Monsieur ANDRIAMAROAHINA Tsitohaina,
Directeur de la Protection des Végétaux ;
Tel (261) 34 05 610 12 ; mail : dir.dpv@agriculture.gov.mg
- Dr LALAONIRINA Bibias Armand
Directeur des Services Vétérinaires
Ampandrianomby – Antananarivo 101- Madagascar
Tel ; (261)-34-05-581-48 Mail ; luddolalao@yahoo.fr
- Dr RALAIMARINDAZA Luc
Directeur Executif de l’Autorité Sanitaire Halieutique
Ampandrianomby- Antananarivo 101- Madagascar.
Tel ; (261)22-401-02 Mail ; ralai.luc@ash.mg
- Monsieur LEONNEL Directeur Général du Commerce Extérieur
Ambohidahy, Antananarivo 101 Madagascar
Tél. (261) 34 05 513 20, mail : dgce@commerce.gov.mg
- Monsieur le Secrétaire Général du Groupement des Aquaculteurs et
Pêcheurs de Crevettes de Madagascar (GAPCM)
Antananarivo 101 Madagascar
Tél. (261-20) 22 628 29, mail : sg.gapcm@moov.mg
- Monsieur le Vice Président du Groupement des Exportateurs des
Produits de Mer (GEXPROMER)
Antananarivo 101 Madagascar
Tél. (261) 34 01150 01, mail : manda@moov.mg
- Monsieur le Président du Groupement Professionnel des
Agriculteurs, des Exportateurs des Fruits, Légumes Epices de
Madagascar (GPFLE)
Antananarivo 101 Madagascar
Tél. (261-20) 22 283 86, mail : scrimad.dg@moov.mg
- Monsieur le Président de la Plateforme de Concertation Litchi (PCL)
Toamasina 501 Madagascar
Tél. (261) 32 07 088 81 ; mail : faly_export@yahoo.fr
- Monsieur le Président de l’Union des Groupements des Apiculteurs
de Manakara (UGAM)
Manakara Madagascar
Tél. (261) 32 04 047 44 ; mail : reseausoa@moov.mg
- Monsieur RAJAOSAFARA Christian, gérant de la Société T’TELO
(Exportateur de miel et de fruits tropicaux)
Antananarivo 101 Madagascar
Tél. (261) 33 11 00 397, mail : christian.rajaosafara@sigma.mg

- Monsieur le Coordonnateur du programme PPRR
Toamasina 501 Madagascar
Tél. (261-20) 53 349 58, mail : cp@pprr.mg

7. Pertinence du projet au regard du FANDC

Expliquez pourquoi ce projet est soumis au FANDC en montrant comment il s'inscrit dans l'un ou dans plusieurs des thèmes du FANDC (voir la question n° 8 de la *Note d'orientation*). Décrire la valeur ajoutée du projet et l'effet de catalyseur escompté, y compris la manière dont les résultats seront diffusés en vue d'une éventuelle exploitation plus large en indiquant comment le projet pourrait être reproduit etc. (voir la question n° 15, point F, de la *Note d'orientation*).

Le présent projet intitulé « Appui à la mise en place et l'accréditation du Laboratoire National de Contrôle des Résidus de Pesticides à Madagascar » est soumis au FANDC étant donné qu'il vise la mise en conformité des produits Agricoles/Agroalimentaires aux normes internationales à travers le respect des limites maximales des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires destinés à l'exportation. A moyen terme, cet outil analytique pourrait être également mis à disposition des services du Ministère de la santé en charge du contrôle sanitaires des denrées alimentaires destiné pour la consommation locale.

Comme il a été mentionné dans la partie « Dispositif analytique national » du point 1 - Situation et question SPS, l'unité d'analyse des résidus de pesticides du Laboratoire du Service de la Phytopharmacie, créé en 1990, a dû cesser ses activités à cause de la diminution de la sensibilité des appareils. En effet, l'audit du laboratoire réalisé en 2004 par un expert mandaté par le « Programme Régional de la Protection des Végétaux » (PRPV) a recommandé l'arrêt des activités d'analyses des résidus à cause de la vétusté des appareils et les risques de contamination dus à la proximité avec l'unité d'analyses de formulations de pesticides.

Une étude comparative réalisée conjointement par une équipe de la DPV et de la DGR a conclu que la nouvelle construction est la meilleure option étant donné que la réhabilitation, malgré son coût relativement moindre, n'est pas techniquement viable. Les détails sont donnés ci-après.

	Réhabilitation du bâtiment	Nouvelle construction
Avantages	<ul style="list-style-type: none">• Coût de la réhabilitation relativement faible	<ul style="list-style-type: none">• Disponibilité d'un terrain prêt à construire appartenant au Ministère• Adéquation des conditions de travail par rapport à la norme ISO17025• Elimination des risques de contamination par l'unité d'analyse de formulations due à l'éloignement de la nouvelle construction• Facilitation de la gestion des déchets de l'unité d'analyse• Possibilité d'accréditation de l'unité
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none">• Exigüité de l'espace disponible entraînant la non-conformité à la norme• Risque de contamination probable	<ul style="list-style-type: none">• Coût de la construction relativement élevé

	<p>due à la proximité de la route principale</p> <ul style="list-style-type: none">• Risque de contamination interne due :<ul style="list-style-type: none">○ à l'utilisation commune des services (eau distillée, balance, standards analytiques, toilettes)○ pollution probable de l'atmosphère en pesticides depuis 20 ans d'existence	
--	--	--

Le présent projet vise à appuyer les autorités sanitaires en charge de certification des produits destinés à l'export. A court terme, il conduira à la restauration de l'image de marque des produits malgaches et de la confiance entre les importateurs et les exportateurs, d'où une augmentation progressive des quantités exportées.

La capacité de réaliser les analyses de résidus de pesticides sur place aura des effets positifs sur l'ensemble des exportations alimentaires après l'accréditation du laboratoire. La valeur ajoutée apportée par ce projet consiste en premier lieu de réduire voire éliminer les pertes dus au refoulement/retrait des produits exportés. Dans un deuxième temps, il offre l'opportunité aux exportateurs de conquérir d'autres marchés potentiels grâce à une meilleure qualité des produits et à la protection des consommateurs.

8. Objectif de développement

Énoncez l'objectif de développement global du projet, en incluant une description du but général du projet, et en précisant notamment le besoin ou problème principal qui est au centre du projet et comment celui-ci contribuera à la réalisation des grands objectifs de développement (par exemple l'amélioration de la santé des personnes et des animaux ou de la préservation des végétaux, la réduction de la pauvreté, la croissance économique, etc.).

Le présent projet s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique de développement du secteur Agricole de Madagascar. En effet, à part sa contribution à la sécurité alimentaire, le secteur agriculture/élevage/pêche contribue largement à la croissance économique du pays par la :

- génération de revenus aux ménages,
- création de nombreux emplois
- et en tant que principale source de rentrée de devises.

L'accréditation du laboratoire national de contrôle des résidus de pesticides contribue à cet effet à l'amélioration de la qualité sanitaire des denrées alimentaires mises sur le marché international voire national. En effet, le dépassement de la limite maximale des résidus (LMR) de pesticides dans les aliments présente un danger pour tous les consommateurs. Un contrôle des LMR des pesticides d'une manière indirecte contribuerait à une augmentation certaine des exportations Agricoles/Agroalimentaires et par conséquent à la croissance économique du pays et au relèvement du niveau de vie des producteurs en milieu rural.

9. Situation escomptée à la fin du projet et durabilité à long terme des résultats du projet

Décrivez comment la situation sera améliorée après l'achèvement du projet, en particulier pour ce qui est de l'accès aux marchés, de la situation SPS et de la réduction de la

pauvreté. Montrez comment la durabilité des résultats du projet sera assurée à long terme, y compris sur les plans financier et institutionnel.

Dans nos prévisions, une augmentation des valeurs des exportations agricoles/agroalimentaires (incluant produits d'élevage et de la pêche) est attendue à partir de la 2^{ème} année après l'accréditation. du laboratoire et ce à raison de 5 -15 % par an (variable en fonction des produits). Cette augmentation résulte d'une part de l'accroissement des exportations dans les marchés actuels (reconquête de la part des marchés) et d'autre part d'une possibilité de diversification des destinations.

Une étude de la rentabilité financière du projet a été réalisée et les détails sont présentés en annexe.

Sur le plan institutionnel, après l'accréditation, laquelle est prévue à la fin du projet, le laboratoire est prévu être doté d'un statut (EPIC ou EPA) lui permettant de fonctionner dans des meilleures conditions. L'assistance juridique demandée y travaillera sur cette question à part d'autres responsabilités que le consultant aura à assumer.

Le Comité de Pilotage mis en place en début du projet sera maintenu après le projet.

III. OBJECTIFS IMMÉDIATS, RESULTATS ET ACTIVITÉS

10. Objectifs, résultats et activités, y compris le cadre logique et le plan de travail

Décrivez les objectifs immédiats et les résultats (résultats escomptés) ainsi que les principales activités à réaliser en indiquant qui en est responsable.

- Les objectifs immédiats sont les buts et les effets escomptés des principales composantes du projet.

Le projet a pour objectif immédiat de :

- améliorer la qualité sanitaire des denrées alimentaires mises sur le marché

- Les résultats sont les résultats finaux mesurables des activités planifiées et devraient contribuer à la réalisation de l'objectif immédiat.

Les résultats escomptés du projet sont :

- la sécurisation financière du laboratoire national de contrôle des résidus de pesticides est effective (R1)
- le laboratoire national de contrôle des résidus de pesticides est accrédité dans le délai prévu (R2)
- les cas de refoulement/retrait des produits exportés sont réduits voire éliminés (R3)

- Les activités sont les actions à entreprendre pour obtenir les résultats spécifiés.

R1. La sécurisation financière du laboratoire national de contrôle des résidus de pesticides est effective :

A1. Conclure les démarches auprès du Ministère des Finances pour

l'allocation d'une subvention et l'autorisation de prélèvement d'une partie des recettes d'exportation (lors du rapatriement des devises) pour le compte du laboratoire national de contrôle des résidus de pesticides afin de réaliser les analyses des échantillons requises ;

A2. Adopter des textes réglementaires y afférents ;

A 3. Doter un statut particulier au laboratoire

R2. Le laboratoire national de contrôle des résidus de pesticides est accrédité dans le délai prévu :

A1. Construire le nouveau laboratoire

A2. Acquérir les mobiliers, équipements et matériels nécessaires

A3. Mettre en place la démarche qualité

A4. Accréditer le laboratoire

R3. Les cas de refoulement/retrait des produits exportés sont réduits voire éliminés :

A1. Adopter des textes réglementaires instituant le contrôle officiel des résidus de pesticides dans les lots des produits exportés

A2. Elaborer un plan HACCP pour toutes les unités de traitement des produits végétaux destinés à l'exportation (le même plan est déjà exigé dans les unités de transformation de produits d'origine animale, sa validation conditionne l'octroi d'agrément pour l'établissement)

A3. Mettre en place un programme de formation continue pour l'ensemble des acteurs (producteurs, distributeurs d'intrants phytosanitaires, collecteurs, exportateurs, inspecteurs sanitaires et phytosanitaires)

11. Coopération au sein du secteur public ou entre le secteur public et le secteur privé

Expliquez en quoi le projet proposé encourage la coopération entre les organisations gouvernementales participant à la gestion des questions SPS et/ou entre ces organisations et le secteur privé. Expliquez, s'il y a lieu, de quelle manière le secteur privé participera au projet.

1. La coopération entre les départements ministériels est requise pour la réussite du projet.
 - entre les différentes directions du Ministère de l'Agriculture pour assurer la Bonne Pratique Agricole (ou avec des ONG) et notamment dans la mise en œuvre de la lutte antiacridienne.
 - entre les ministères techniques (agriculture, élevage, pêche, environnement et commerce) pour la gestion rationnelle des pesticides au niveau terrain et un meilleur contrôle des produits phytosanitaires à l'importation.
 - entre le ministère des finances et les trois ministères concernés aux fins de sécurisation financière du laboratoire national.
 - entre le ministère des affaires étrangères et les trois ministères concernés pour la promotion à l'extérieur des produits de qualité via

les ambassades.

2. La coopération entre les organisations gouvernementales et le secteur privé

- entre les services techniques et les associations des consommateurs sur la sensibilisation de l'impact du dépassement du taux des résidus de pesticides sur la santé des consommateurs
- entre les services techniques et les producteurs sur la sensibilisation de l'impact : (i) du dépassement du taux des résidus de pesticides sur leur propre santé, (ii) sur la pollution de l'environnement, (iii) sur la santé des consommateurs
- entre les services techniques et les opérateurs et exportateurs sur la sensibilisation de l'impact du dépassement du taux des résidus de pesticides sur la santé des consommateurs (cause du refoulement).

3. Le secteur privé notamment les collecteurs/exportateurs, aura un rôle déterminant dans la réussite de ce projet en :

- adhérant à la démarche qualité et en respectant les bonnes pratiques durant le conditionnement et le stockage
- facilitant la collecte des prélèvements nécessaires pour les analyses officielles
- adhérant au principe de sécurisation financière du laboratoire national.

12. Risques

Donnez tout renseignement supplémentaire sur les risques décrits dans le cadre logique et expliquez les mesures qui seront prises pour les gérer.

Risques	Mesures
Mauvaise gestion des produits phytosanitaires dans le cadre de la lutte antiacridienne	<ul style="list-style-type: none">• Formation accentuée des agents manipulateurs des pesticides• Surveillance renforcée par les instances hiérarchiques• Coordination améliorée entre les départements concernés
Non adhésion du secteur privé au principe de la sécurisation financière du laboratoire national	<ul style="list-style-type: none">• Renforcement de la sensibilisation sur l'intérêt des mesures prises• Application stricte des mesures réglementaires adoptées
Non obtention de financement pour l'accréditation du laboratoire national	Recourir aux services des laboratoires étrangers pour effectuer les analyses officielles
Statu quo par rapport au refoulement des produits exportés non conformes	Ne plus autoriser les exportateurs des produits végétaux n'ayant pas les moyens de réaliser des analyses à l'extérieur (retrait de l'agrément)

IV. RESSOURCES AFFECTÉES AU PROJET ET BUDGET

13. Ressources affectées au projet et budget estimatif

En utilisant le tableau suivant comme modèle, donnez une ventilation *détaillée* du budget total (en dollars EU) nécessaire pour la mise en œuvre du projet. Le budget doit spécifier:

i) le montant demandé au FANDC;

ii) la contribution du requérant au projet qui peut prendre la forme d'un apport financier ou d'une contribution en nature (tels que mise à disposition de personnel, de locaux, etc.); et

iii) le montant demandé à d'autres donateurs.

Les contributions du requérant au projet devront être chiffrées et feront l'objet de vérifications. Pour plus de renseignements sur ce que le FANDC finance (et ne finance pas) et sur ce qui doit être inclus dans le budget, voir la question n° 9 et les questions n° 9 à 13 de la *Note d'orientation*.

Budget prévisionnel. du projet

Désignation	Montant	Observations
	(en USD)	
Construction du bâtiment	695 156.00	
Matériels et équipements de laboratoire Mobilier de laboratoire et de bureau	620 710.52	Gros équipements
	175 000.00	Mobilier de laboratoire
	131 378.12	Matériels
Sous total 1	1 622 244.64	
Frais accréditation LCP	68 049.00	
Analyses tournantes internationales	14 615.00	
Sous Total 2	82 664.00	
Formation sur place du personnel LCP (prestation consultant étranger)	12 097.00	
Formation à l'extérieure du personnel LCP	56 980.00	
Formation à l'accompagnement à l'accréditation LCP (prestation consultant étranger°	50 630.00	
Formation des cadres de la DPV et secteur privé ((prestation consultant étranger)	15 292.00	
Assistance juridique à la DPV (prestation d'un consultant juriste national)	7 500.00	
Sous Total 3	142 499.00	
DTI (10%) et TVA (20%)	296 668.36	
Audit final	15 000.00	
Prestation pour le suivi – évaluation	20 150.00	
Sous Total 4	331 818.36	
Fonctionnement du projet	136320 ,00	
Matériel informatique pour le projet	5150,00	
Sous Total 5	141470,00	
Imprévus (10%)	232 069.60	
TOTAL	2552765.60	USD

Répartition du financement

Suite aux dernières discussions que nous avons eu courant des mois d'octobre et novembre 2011 avec le responsable du suivi du dossier au niveau de la cellule en charge de la gestion du FANDC (Monsieur Simon Padilla), nous avons procédé à des rectifications concernant le montant demandé aux différents partenaires financiers visés notamment :

- l'OMC/FANDC - pour les activités de renforcement de capacités liées à la formation des cadres nationaux et du secteur privé et au fonctionnement du projet.
- l'ONUDI par rapport aux activités liées à l'accréditation du laboratoire
- l'Union Européenne et/ou les USA pour la construction et l'équipement du laboratoire

Les négociations avec les 3 partenaires identifiés (ONUDI, UE et USA) sont en cours au niveau de nos Ambassades.

Rubrique des dépenses	Contribution OMC/FANDC	Contribution ONUDI	Contribution UE /USA	Contribution du requérant	Total
	(en USD)	(en USD)	(en USD)	(en USD)	en USD)
Fonctionnement du projet	136 320.00				136 320.00
Matériel informatique pour le projet	5 150.00				5 150.00
Frais d'accréditation		68 049.00			68 049.00
Analyses tournantes internationales		14 615.00			14 615.00
Formation sur place du personnel LCP (prestation consultant international)	12 097.00				12 097.00
Formation à l'extérieur du personnel LCP	56 980.00				56 980.00
Formation des cadres de la DPV et du secteur privé ((prestation consultant étranger)	15 292.00				15 292.00
Assistance juridique à la DPV (prestation d'un consultant juriste national)	7 500.00				7 500.00
Frais d'accompagnement à l'accréditation LCP	50 630.00				50 630.00
Equipements et matériels de laboratoire			752 088.64		752 088.64
Mobiliers de laboratoire et de bureau			175 000.00		175 000.00
Construction Bâtiment			556 124.80	139 031.20	695 156.00
Audit final FANDC	15 000.00				15 000.00
Prestation pour le suivi - évaluation	20 150.00				20 150.00
TVA (20%) et DTI (10%)				296 668.36	296 668.36
Imprévus (10%)	31 911.90	8 266.40	148 321.34	43 569.96	232 069.60
Total en USD	351 030.90	90 930.40	1 631 534.78	479 269.52	2 552 765.60

14. Rapport coût- efficacité

Expliquez en quoi le projet contribue d'une façon économiquement rationnelle à réduire le(s) problème(s) SPS spécifié(s) ci-dessus par rapport à d'autres options possibles.

Le projet pourrait contribuer à réduire les problèmes SPS spécifiés par :

- la réduction des frais d'analyse à payer (voir point n° 5)
- l'absence des frais d'envoi par avion
- la réduction des frais de conditionnement
- la réduction de délai d'obtention des résultats d'analyse
- la réduction voire l'élimination des cas de refoulement des produits exportés
- la possibilité d'utilisation commune du laboratoire accrédité par les îles voisines de l'Océan Indien

A défaut de ce laboratoire, Madagascar doit continuer à recourir au service des laboratoires étrangers, une mesure qui d'une part, **pénalise fortement les budgets annuels des autorités sanitaires officielles** et d'autre part, l'absence de cet outil analytique **réduit la compétitivité des produits en provenance de Madagascar**.

V. MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU PROJET

15. Organisation chargée de la mise en œuvre/supervision

Spécifiez l'organisation ou les organisations responsable(s) de la mise en œuvre du projet et donnez le nom et le numéro de téléphone/e-mail de la personne à contacter.

Etant donné que les produits végétaux qui sont les plus concernés par le contrôle des résidus de pesticides, Le Ministère de l'Agriculture s'est engagé à prendre en charge les dépenses qui reviennent à la partie malgache ; La désignation de la structure indépendante (SI) chargée de la mise en œuvre du projet lui revient de droit et le Consortium des laboratoires agroalimentaires de Madagascar (CLAM) a été proposé à cet effet ; Les coordonnées du Responsable du projet désigné sont indiquées sur la 1^{ère} page et des trois Directeurs des Autorités sanitaires n°9.

16. Comité de Pilotage

A part la gestion du projet qui est confiée au CLAM, il est également prévu de mettre en place un Comité de pilotage qui constitue la structure décisionnelle du Projet. Ce dernier définit les missions et les responsabilités de l'organe d'exécution du projet. La présidence du Comité de pilotage sera tournante entre les trois Secrétaires Généraux des Ministères en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Il est composé par des représentants des parties prenantes, à savoir :

- Le Ministère chargé des Finances,
- Le Ministère chargé du Commerce,
- Le représentant des partenaires financiers

- Et les représentants des exportateurs

Les calendriers des réunions seront établis au cours de la première réunion du Comité de Pilotage.

Les décisions seront prises par les membres du Comité de Pilotage.

Des rapports d'activités périodiques seront soumis aux membres du Comité de Pilotage par l'organe d'exécution à la suite des réunions organisées par cette dernière.

Le Président du Comité de Pilotage travaille étroitement avec l'organe d'exécution.

V. ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS, SUIVI ET ÉVALUATION

17. Établissement de rapports

Donnez des renseignements sur le calendrier d'établissement de rapports en indiquant notamment le type et le nombre de rapports à établir (un rapport initial, des rapports intérimaires, un rapport final). Ces rapports serviront de base au suivi systématique de l'état d'avancement du projet et seront pour les bénéficiaires l'occasion de faire des observations de fond sur toutes les questions imprévues auxquelles il faudra faire face. Les rapports intérimaires devraient normalement être soumis tous les six mois, sauf s'il est convenu d'adopter un calendrier différent pour l'établissement des rapports.

- Comme convenu, le projet s'engage à soumettre au FANDC des rapports périodiques selon le rythme ci après :
 - o Un rapport initial dans lequel le sera présenté un état de lieu de la situation (début)
 - o Un rapport intérimaire à produire tous les six mois
 - o Un rapport final (à la fin du projet)

18. Suivi et évaluation, y compris les indicateurs de résultats

Expliquez comment les progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet seront suivis et évalués. Décrivez les principaux indicateurs qui seront utilisés pour suivre et mesurer le succès des activités réalisées (par rapport à ce qui est prévu dans le cadre logique) et quantifiez ces indicateurs autant que possible.

Comme il a été indiqué dans le point 15, le cabinet Bourbon Madagascar est proposé pour assurer le suivi évaluation des activités entreprises par le projet ; La démarche méthodologique proposée est indiquée dans l'offre technique dans l'Appendice 6.

Les documents fournis au cours de la mission et à son issue sont les suivants :

- Un rapport de décrivant la mise en place du dispositif (incluant la formation des utilisateurs) auquel sera adjoint un document méthodologique définissant les indicateurs, les méthodes de collecte et d'analyse des résultats, ainsi que les modes d'interprétation ;
- Les rapports de deux missions intermédiaires de suivi ;
- Un rapport final faisant le point sur la mise en œuvre du projet autour des 5 critères du CAD (pertinence, efficacité, efficience, viabilité, impacts).

1.

Le dispositif de suivi évaluation déclinera les indicateurs à suivre, l'organisation à mettre en place pour que le dispositif fonctionne, le rôle de chacun des acteurs du dispositif, le flux des informations, les outils du dispositif (collecte, analyse, utilisation des données), les conditions d'utilisation de l'information (prise de décision).

19. Diffusion des résultats du projet

Expliquez comment les résultats du projet seront diffusés dans le pays et/ou au-delà.

Le CLAM en tant que structure chargée de la mise en œuvre du projet est le seul compétent sur les modalités de diffusion des résultats du projet après l'approbation de ces derniers par le Comité de pilotage ;

PIÈCES JOINTES

Appendice 1: Cadre logique

Appendice 2: Plan de travail

Appendice 3: Mandats des principaux membres du personnel participant à la mise en œuvre du projet

Appendice 4: Désignation officielle par le Ministère de l'Agriculture de la structure chargée de la mise en œuvre du projet ;

Appendice 5 : Liste des annexes des dépenses

Annexe 1 : Devis estimatif pour la construction du laboratoire

Annexe 2 : Devis prestation COFRAC pour l'accréditation du Laboratoire National de Contrôle des Résidus de Pesticides

Annexe 3 : Devis des mobiliers, matériels et équipements de laboratoire

Annexe 4 : Frais d'accompagnement à l'accréditation du laboratoire suivant la norme iso 17025 (devis du CRITT)

Annexe 5 : Devis des analyses tournantes internationales

Annexe 6 : Devis des frais de formation du personnel du LCP

Annexe 7 : Termes de références d'une assistance technique à l'intention des cadres de la Direction de la Protection des Végétaux, des organisations des producteurs et du secteur privé.

Annexe 8 : Termes de références d'une assistance juridique à la Direction de la Protection des Végétaux.

Annexe 9 : Fonctionnement du projet

Appendice 6 : Etude de rentabilité économique du projet

Appendice 7 : Offres technique et financière du consultant en suivi évaluation

Appendice1: Cadre logique

	Description du projet	Indicateurs mesurables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Objectifs généraux	Contribuer à l'augmentation des exportations des produits agricoles	Recettes à l'exportation au niveau de la Banque Centrale	- Rapport annuel Douane - Rapport annuel INSTAT	<u>Hypothèse</u> : financement du projet par l'ensemble des parties est débloqué à la même période
Objectifs immédiats :	- Améliorer la qualité sanitaire des denrées alimentaires mises sur le marché	Résultats des analyses effectués	Rapports d'activités des autorités sanitaires officielles	<u>Hypothèse</u> : idem
Résultats attendus	R1. La sécurisation financière du laboratoire national de contrôle des résidus de pesticides est effective	<ul style="list-style-type: none"> • Statut du laboratoire adopté • Compte du laboratoire ouvert et approvisionné 	Rapport financier annuel du laboratoire	<u>Risque</u> : Non adhésion du secteur privé au principe de la sécurisation financière du laboratoire national
	R2. Le laboratoire national de contrôle des résidus de pesticides est accrédité dans le délai prévu	Certificat d'accréditation délivré par COFRAC	- Site web du COFRAC - Manuel Qualité du laboratoire	<u>Risque</u> : Non obtention de financement pour l'accréditation du laboratoire national
	R3. Les cas de refoulement/retrait des produits exportés sont réduits voire éliminés :	Réduction voire absence de notification par DG SANCO	Rapid Alert System for Food and Feed (RASFF) dans le site web du DG SANCO	<u>Risque</u> : Mauvaise gestion des produits phytosanitaires dans le cadre de la lutte antiacridienne

Activités		Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens	Coûts
A.1.1. Adopter des textes réglementaires autorisant le prélèvement d'une partie des recettes d'exportation (lors du rapatriement des devises pour le compte du laboratoire national de contrôle des résidus de pesticides pour réaliser les analyses des échantillons requises)		Nombre de textes réglementaires adoptés	Un consultant juridique national	pm
A.1.2. Doter un statut particulier au laboratoire		Statut élaboré	Un consultant juridique national	
A.2.1. Construire le nouveau laboratoire		Bâtiment construit	Personnel technique du Génie Rural (GR), Unité de Gestion de Passation des Marchés (UGPM)	
A.2.2. Acquérir les mobiliers, équipements et matériels nécessaires		<ul style="list-style-type: none"> Bons de livraison par les fournisseurs Autorisations d'enlèvement de la Douane 	Un responsable financier UGPM	
A.2.3. Mettre en place la démarche qualité		Manuel Qualité élaboré	Rapport d'audit	
A.2.4. Accréditer le laboratoire		Certificat délivré par COFRAC	<ul style="list-style-type: none"> Site web du COFRAC Manuel Qualité 	
A.3.1. Adopter des textes réglementaires instituant le contrôle officiel des résidus de pesticides dans les lots des produits exportés		Textes réglementaires adoptés	Un consultant juridique national	pm
A.3.2. Elaborer des plans HACCP pour toutes les unités de traitement des produits végétaux		Plans HACCP validés	Responsables Qualité des unités de traitement des	pm

	destinés à l'exportation		produits végétaux destinés à l'exportation	
	A.3.3. Mettre en œuvre le programme de formation pour l'ensemble des acteurs (producteurs, distributeurs d'intrants phytosanitaires, collecteurs, exportateurs, inspecteurs sanitaires et phytosanitaires)	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de formation validée • Nombre de séances de formation réalisés • Nombre de textes législatifs et réglementaires adoptés 	Deux consultants Internationaux et un consultant juridique national	pm

Appendice 2 : Plan de travail biennuel¹

Activités	Respon sables	1 ^{ère} année											
		M 1	M 2	M 3	M 4	M 5	M 6.	M 7	M 8	M 9	M 10	M 11	M 12
1- Organisation de la réunion de démarrage du projet	MINAGRI AS, PTF												
2- Réunion du Comité de Pilotage (CP)	MINAGRI AS, PTF												
3- Mise en place structure indépendante SI	CP												
4- Elaboration des rapports d'activités du projet	SI												
4'-Rapport SE du projet	CSE												
5- Préparation lancement Appel d'Offres (AO) pour la construction du bâtiment	SI + DGR + UGPM												
6. Construction bâtiment	SI + DGR												
7- Préparation lancement AO pour l'acquisition des matériels/équipements/mo	SI + UGPM												

¹ Veuillez indiquer en grisé ou de toute autre manière quand l'activité doit avoir lieu (voir l'exemple ci-dessus).

biliers													
8. Acquisition des matériels/équipements/mobiliers	SI												
Activités	Responsables	1^{ère} année											
		M 1	M 2	M 3	M 4	M 5	M 6.	M 7	M 8	M 9	M 10	M 11	M 12
9-Formation du personnel LCP a l'extérieur	SI												
9. Assistance juridique à la DPV	CN												
10- Adoption d'un nouveau cadre réglementaire	CN+Service Législatifs+ MFB												

Abréviations :

AS Autorités Sanitaires (DPV, DSV, ASH)

CI Consultant International (Formateur)

CN Consultant National (juridique)

COFRAC Comité Française d'Accréditation

CP Comité de Pilotage

CRITT Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologies

CSE Consultant Suivi Evaluation

DGR Direction du Génie Rural

FANDC Fonds d'Application des Normes pour le Développement du Commerce

LCP Laboratoire de Contrôle des Résidus des Pesticides

MINAGRI Ministère de l'Agriculture

PTF Partenaires Techniques et Financiers

SI Structure Indépendante – CLAM

UGPM Unité de Gestion et de Passation des Marchés (publics)

Activités	Responsables	2 ^{ème} année											
		M13	M14	M15	M16	M17	M18	M19	M20	M21	M22	M23	M24
1- Réunion du Comité de Pilotage (CP)	SI												
2- Formation sur l'utilisation matériels et équipements	Fournisseurs												
3- Accompagnement à l'accréditation du laboratoire	SI + LCP CRITT												
4- Accréditation du laboratoire	SI + LCP COFRAC												
5. Assistance technique (formation) aux cadres de la DPV, etc	CI												
6.- Elaboration des rapports d'activités (intermédiaire&final)	SI												
.7. Elaboration des rapports SE (intermédiaire&final)	CSE												
8- Audit final	FANDC												

Appendice3 : Mandats des principales entités impliquées à la mise en œuvre du projet.

1. Le Ministère de l'Agriculture est chargé de

- la négociation auprès du Ministère des Finances de l'allocation de budget pluriannuel nécessaire pour le projet/ laboratoire (subvention et une partie des recettes d'exportation)
- l'organisation de la réunion de démarrage du projet
- l'organisation de la réunion du Comité de Pilotage (CP)
- la mise en place de la structure indépendante (SI) sous l'égide du CP

2. Le Comité de pilotage (CP)

- Est l'organe décisionnel du Projet.
- Il définit les orientations stratégiques
- Il met en œuvre le projet et en assure le contrôle de l'exécution
- Il définit les missions et les responsabilités de l'organe d'exécution du projet (Structure Indépendante = SI)

3. La Structure Indépendante (SI)- le Consortium des laboratoires agroalimentaires de Madagascar (CLAM).

Le CLAM est proposé pour être la structure indépendante.

Elle est chargée de :

- la mise en œuvre du projet.
- la gestion et la coordination des activités
- l'application des directives du comité de pilotage
- la collaboration avec les différents partenaires
- la soumission des rapports d'activités périodiques aux membres du Comité de Pilotage
- l'élaboration des rapports financiers concernant l'utilisation des fonds alloués
- la validation du plan de construction conjointement avec la Direction du Génie Rural (DGR)
- La supervision des travaux de construction du laboratoire en collaboration, avec la DGR
- la réception provisoire et définitive de la construction
- la validation de la liste des matériels/équipements à commander
- la réception des matériels/équipements livrés par les fournisseurs

4. Le Laboratoire national de Contrôle des résidus de Pesticides (LCP)

A partir de la 2^{ème} année du projet, le personnel sera en charge de :

- la maîtrise de la maintenance et de l'utilisation du local et des matériels/équipements
- la maîtrise de différentes procédures relatives aux recommandations de l'ISO17025 en vue de l'accréditation du laboratoire ;
- la transmission périodique des résultats d'analyse aux autorités sanitaires officielles pour les produits destinés pour les marchés n'exigeant pas l'accréditation du laboratoire ;
- la réception définitive de la construction avec le CLAM

5. Les Services en charge des Législations au niveau des ministères concernés

Ils sont chargés de l'adoption des nouveaux textes réglementaires relatifs :

- au prélèvement d'une partie des recettes d'exportations destinée au paiement des analyses
- au prélèvement obligatoire d'échantillons pour les lots destinés à l'exportation

- au nouveau statut à doter au laboratoire

6. **Autorités sanitaires (AS) officielles : DPV, DSV, ASH,** sont en charge de :

- l'animation des opérateurs privés à adhérer au principe de la sécurisation financière du laboratoire
- la transmission des échantillons collectés dans de bonnes conditions au laboratoire LCP
- la délivrance ou non des certificats sanitaires en fonction des résultats d'analyse
- la mise en œuvre des mesures édictées par les réglementations en vigueur en cas de résultats positifs (exemple : destruction du lot)
- l'élaboration des rapports périodiques

7. **Le cabinet en charge du suivi-évaluation**

Le cabinet « Bourbon Madagascar » est proposé pour assurer le suivi évaluation du projet. Les détails relatifs aux offres technique et financière sont présentés dans l'appendice

Appendice 4 : Désignation officielle par le Ministère de l'Agriculture de la structure indépendante chargée de la gestion du projet.

Annexe 1 : Attestation signée par le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture

Annexe 2 : Dépliant sur le Consortium des Laboratoires Agroalimentaires de Madagasikara (CLAM)

Annexe 3 : CV du Responsable du projet proposé

Les 3 annexes sont joints séparément ;

Appendice 5 : Liste des annexes des dépenses

Annexe 1 : Devis estimatif pour la construction du laboratoire

Annexe 2 : Devis prestation COFRAC pour l'accréditation du Laboratoire National de Contrôle des Résidus de Pesticides

Annexe 3 : Devis des mobiliers, matériels et équipements de laboratoire

Annexe 4 : Frais d'accompagnement a l'accréditation du laboratoire suivant la norme iso 17025 (devis du CRITT)

Annexe 5 : Devis des analyses tournantes internationales

Annexe 6 : Devis des frais de formation du personnel du LCP

Annexe 7 : Termes de références d'une assistance technique à l'intention des cadres de la Direction de la Protection des Végétaux, des organisations des producteurs et du secteur privé.

Annexe 8 : Termes de références d'une assistance juridique à la Direction de la Protection des Végétaux.

Annexe 9 : Fonctionnement du projet.

L'annexe 1 est joint séparément ;

Annexe 2 :

Présentation succincte du processus d'Accréditation d'un laboratoire.

Dans le cadre de la relance économique, Madagascar entend appuyer le secteur privé à faciliter leur accès sur les marchés régionaux et internationaux. Pour y parvenir, il y a lieu de procéder à l'accréditation des laboratoires afin que les analyses officielles exigées par les pays importateurs puissent être réalisées sur place. En effet, des efforts étaient consentis en début des années 2000 pour accréditer le laboratoire de microbiologie alimentaire de l'Institut Pasteur afin de sécuriser les exportations des produits de la pêche et de l'aquaculture de Madagascar à destination du marché européen. Actuellement, les mêmes efforts sont demandés pour préserver les exportations des produits d'origine végétale qui sont confrontés au problème de refoulement dû au non respect des réglementations en vigueur régissant la Limite Maximale des Résidus de pesticides dans les denrées alimentaires importées, Ces exigences sont valables pour les produits d'origine animale.

La mise en place et l'accréditation d'un nouveau laboratoire de contrôle des résidus de pesticides sont devenues une priorité pour Madagascar car elles conditionnent le maintien de notre part de marché et la possibilité d'accéder à de nouveaux marchés. Malgré le coût assez élevé du présent projet, son financement est justifié par le fait qu'il contribue à la préservation d'une part, des actions entreprises jusqu'ici pour développer les filières d'exportation et d'autre part, des emplois créés au niveau national.

En vue de cette accréditation, la compétence du laboratoire doit être démontrée par une démarche d'assurance de la qualité satisfaisant les exigences des normes internationales. Notons qu'il n'existe pas actuellement d'organisme d'accréditation ni d'expertise nationale pouvant accompagner à terme ce processus. A cet effet, le recours à des expertises extérieures est requis.

1. Dans un premier temps, il y a lieu de prévoir la mise à jour des connaissances et le perfectionnement technique en matière d'analyse des résidus pour le personnel du laboratoire par leur formation à l'extérieur ;
2. L'application des connaissances reçues sera mise en pratique et développée après la réception des équipements et matériels importés ; Cette formation dispensée au niveau local sera assurée par les fournisseurs .
3. le **CRITT** est sollicité pour assurer l'accompagnement de notre futur laboratoire à l'accréditation et ceci devra permettre au personnel d'acquérir les notions essentielles de la qualité et de les appliquer au cas du laboratoire en suivant les prescriptions de la norme ISO 17025. Le personnel du laboratoire sera en mesure, après cet accompagnement de :
 - Donner la définition de la qualité selon la norme ISO 9004
 - Distinguer la maîtrise de la qualité et l'assurance de la qualité
 - Expliquer les notions de besoin, demande et offre
 - Expliquer les conditions à réunir pour la satisfaction des besoins
 - Identifier le niveaux d'exigences de chaque items d'une norme
 - Identifier les exigences de la norme ISO 17025 en terme d'engagement qualité de la direction
 - Critiquer un texte de déclaration de politique qualité
 - Identifier les exigences de la norme ISO 17025 en terme de description du laboratoire
 - Identifier les exigences de la norme ISO 17025 en terme de gestion du personnel
 - Réaliser un organigramme hiérarchique et fonctionnel
 - Identifier les exigences de la norme ISO 17025 en terme de gestion du matériel
 - Réaliser un enregistrement de proposition d'achat de matériel
 - Identifier les exigences de la norme ISO 17025 en terme de locaux
 - Identifier les exigences de la norme ISO 17025 en terme de fournitures et services
 - Identifier les exigences de la norme ISO 17025 en terme de manipulation des objets soumis à analyses
 - Identifier les exigences de la norme ISO 17025 en terme de traitement des analyses
 - Identifier les exigences de la norme ISO 17025 en terme d'autocontrôles

- Identifier les exigences de la norme ISO 17025 en terme de retours d'informations
 - Elaborer et appliquer les différentes procédures exigées par la norme ISO 17025
 - Gérer et archiver les enregistrements suivant le norme
- .
4. Une fois que le personnel du laboratoire aura acquis les réflexes nécessaires, les analyses tournantes internationales, une des exigences de la norme ISO 17025 permettront au laboratoire de se statuer par rapport aux différents laboratoires internationaux. L'organisateur de ces analyses tournantes internationales identifié pour nous appuyer est le BIPEA.
 5. La mise en place de la démarche qualité fonctionnelle au sein du laboratoire lui permettra de prétendre à l'accréditation auprès du COFRAC, objet de la présente requête.

**DEVIS ESTIMATIF POUR L'ACCREDITATION DU
LABORATOIRE DE CONTRÔLE DES PESTICIDES DE
LA DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX**

Cette estimation est basée sur le mail de COFRAC du 17 mai 2011 et sur le document LAB REF 05 du COFRAC

		Unité	Nbre	Fréquence	Nbre labo	Durée	PU	Montant (euros)
Accréditation initiale 1ère ANNEE	Frais d'instruction initiale du dossier	Forfait	3	1	1	1	1 034	102 3
	Frais liés aux prestations d'évaluation (qualiticien)	Journée	3	1	1	2	1 191	146 7
	Frais liés aux prestations d'évaluation (technicien)	Journée	3	1	1	2	1 093	558 6
	Frais de déplacement (avion aller-retour)	Forfait	2	1	1	1	1 200	400 2
	Frais d'hébergement	Nuit	2	1	1	9	115	070 2
	Frais de restauration	Journée	2	1	1	10	70	400 1
	Redevance annuelle	Forfait	3	1	1	1	1 243	729 3
Evaluation de surveillance S1 (1ère année)	Frais de prestation (qualiticien)	Journée	3	1	1	2	1 191	146 7
	Frais de prestation (technicien)	Journée	3	1	1	2	1 093	558 6
	Frais de déplacement (avion aller-retour)	Forfait	2	1	1	1	1 200	400 2
	Frais d'hébergement	Nuit	2	1	1	9	115	070 2
	Frais de restauration	Journée	2	1	1	10	70	400 1
TOTAL 1ère ANNEE								979 45

Annexe 3 : Devis des mobiliers, matériels et équipements de laboratoire

Mobiliers de bureau et de laboratoire					
Désignations	unité	quantité	prix unit	montant (euros)	montant (USD)
Etagère en polymère	unité	3	1 350,00	4 050,00	5 994,00
Rayonnage de sécurité HDPE	unité	10	763,00	7 630,00	11 292,40
Armoires verticales avec portes en verre	unité	5	1 397,75	6 988,75	10 343,35
Table individuelle à roulettes	unité	6	1 190,00	7 140,00	10 567,20
Armoire de stockage pour acides et bases	unité	5	1 530,00	7 650,00	11 322,00
Armoire de sécurité pour produits toxiques 240 L	unité	3	2 470,00	7 410,00	10 966,80
Armoire à produits chimiques	unité	5	1 100,00	5 500,00	8 140,00
Armoire pour bouteille à gaz	unité	1	2 830,00	2 830,00	4 188,40
Hotte d'aspiration mobile	unité	2	6 930,00	13 860,00	20 512,80
Système de purification d'air	unité	1	19 902,49	19 902,49	29 455,69
Chaise de laboratoire	unité	6	498,00	2 988,00	4 422,24
Tabouret de laboratoire	unité	6	289,00	1 734,00	2 566,32
Escabeau à roulettes	unité	2	80,00	160,00	236,80
Chariot de transport	unité	3	432,00	1 296,00	1 918,08
Lampe torche d'urgence	unité	9	40,00	360,00	532,80
Egouttoir en PVC	unité	2	317,00	634,00	938,32
Laveur de pipettes en HDPE	unité	2	255,00	510,00	754,80
Table de bureau	unité	9	1 200,00	10 800,00	15 984,00
Armoire de bureau	unité	9	1 200,00	10 800,00	15 984,00
Chaise de bureau	unité	12	500,00	6 000,00	8 880,00
Montant total				118 243,24	175 000,00

1euro =

1,48 USD

MONTANT TOTAL	175 000,00	USD
----------------------	-------------------	------------

MATERIELS DE BASE POUR L'ANALYSE DES RESIDUS DE PESTICIDES

Désignation	Référence	Catalogue	Quantité	Montant FOB (€)	Montant FOB TOTAL (€)
Laveur ultrasons X-tra 35 kHz de 14 L	48950	Fisher 2010	1	2 019	2 019
Panier inox 276x216x140	48961		1	149	149
Couvercle	48953		1	76	76
Evaporateur rotatif BUCHI R215 V+plastic + glass	5852L	Fisher 2010	1	4 053	4 053
Sonde de temperature de vapeur	90243		1	170	170
Broyeur à céréales	26901	Fisher Scientific 2011/2012	2	932	1 864
GC- ECD 5890 II avec passeur automatique et logiciel de traitement	11511	Labexchange	2	8 500	17 000
GC-SM-SM avec passeur automatique et logiciel de traitement	18361	Labexchange	2	47 500	95 000
LC/MS 320-MS avec passeur automatique et logiciel de traitement	16902	Labexchange	2	122 500	245 000
Doseur automatique DOSIMAT 665		Metrohm	1	4 500	4 500
Titrateur Karl Fisher	661-4440	VWR 2006	1	4 329	4 329
Détecteur UV-Visible HPLC			1	6 500	6 500
Cuve spectro 100-QS	634-9024	VWR 2006	2	196	392
Cuve spectro 110-QS	634-9054	VWR 2006	2	290	580
Specrophotometre UV-Visible 6705 bande passante 4nm	2830 c	Fisher Scientific 2011/2012	1	5667	5 667
Balance 0,1 mg	5453N	Fisher Scientific 2011/2012	1	3781	3 781
Balance 0,1 g	6349A	Fisher Scientific 2011/2012	1	5401	5 401
HPLC			1	6 500	6 500
Table de pesée	3390A	Fisher Scientific 2011/2012	1	1 418	1 418
FRET pour 1000 kg			1000	15	15 000
	Montant total				419 399,00

Montant total Matériels rendus à Madagascar	508 168,00 euros
	752 088,64 USD

Tendance moyen terme haussière :

1 euro =

1,48 dollars

BESOINS DU LABORATOIRE EN MATERIELS ABSOLUMENT NECESSAIRES POUR RESPECTER LES CRITERES DE QUALITE

Désignation	Référence	Catalogue	Quantité	Montant FOB (€)	Montant FOB TOTAL (€)
Série de Poids de précision 1 à 500 g série E2 certifiée COFRAC	611-8754	VWR 2011-2013	1	1 590	1 590,00
Colonne capillaire CPG BPX5 de 0,32mm, 30m 0,25µm	558-0132	VWR 2011-2013	5	566	2 830,00
Colonne capillaire CPG BP20 Wax de 0,32mm, 30m 0,25µm	558-0328	VWR 2011-2013	5	498	2 490,00
Colonne HPLC Purospher RP-18e 5µm 90Å, 250*4 mm	1.50169.0001	VWR 2011-2013	8	767	6 136,00
Précolonne HPLC 3µm (4*55 mm) 1 kit	1.50242.0001	VWR 2011-2013	4	458	1 832,00
Seringue SGE pour CPG de 5µL	549-0264	VWR 2011-2013	10	72	720,00
Seringue pour HPLC de 50µL vanne Rheodyne	549-1155	VWR 2011-2013	10	48	480,00
Film plastique PARAFILM 10cm * 75 m	291-1212	VWR 2011-2013	10	60	600,00
Tubes plastiques à usage unique de 50 ml en PP (30 x 115 mm) 500 unités	212-5177	VWR 2011-2013	10	179	1 790,00
Tube conique aseptique graduée de 15 ml en PP 500 unités	525-0395	VWR 2011-2013	10	142	1 420,00
Agitateur Vortex (Top-Mix I)	11118	Fisher 2010	3	328	984,00
Achat norme (Méthode QuEChERS)	NF EN 15662	AFNOR	1	110	110,00
Achat norme (Indice de classement T 90-120)	NF EN ISO 6468	AFNOR	1	70	70,00
Dispersive SPE (dSPE) PSA SPE Clean Up Tube 1, pk of 50	55228-U	SIGMA ALDRICH	10	102	1 020,00
Dispersive SPE (dSPE) MgSO ₄ Extraction Tube, pk of 50	55234-U	SIGMA ALDRICH	10	153,5	1 535,00
Dispersive SPE (dSPE) PSA/ENVI-Carb SPE Clean Up Tube 1, pk of 50	55230-U	SIGMA ALDRICH	10	102	1 020,00
Dispersive SPE (dSPE) PSA/ENVI-Carb SPE Clean Up Tube 2, pk of 50	55233-U	SIGMA ALDRICH	10	102	1 020,00
Dispersive SPE (dSPE) Citrate Extraction Tube, pk of 50	55227-U	SIGMA ALDRICH	10	153,5	1 535,00
Dispersive SPE (dSPE) Citrate/Sodium Bicarbonate Extraction Tube, pk of 50	55237-U	SIGMA ALDRICH	10	153,5	1 535,00
PIPETTE ELECTRONIQUE 8-CAN 10-200µL EU	613-0412	VWR 2011-2013	5	577	2 885,00
PIPETTE ELECTRONIQUE 8-CAN 2-20µL EU	613-0410	VWR 2011-2013	5	677	3 385,00
PIPETTE ELECTRONIQUE 8-CAN 100-1200µL EU	613-0414	VWR 2011-2013	5	611	3 055,00
MICROSERINGUE 10µL 701NR AIG PST3	W0166D	Fisher Scientific	5	37	185,00
MICROSERINGUE 25µL 702N AIG PST3	W0166T	Fisher Scientific	5	38	190,00
MICROSERINGUE 50µL 705NR AIG PST3	W0166Z	Fisher Scientific	5	42	210,00
MICROSERINGUE 100µL 710NR AIG PST3	W01673	Fisher Scientific	5	46	230,00

MICROSERINGUE 250µL 725NR AIG PST3	W01677	Fisher Scientific	5	51	255,00
MICROSERINGUE 500µL 750NR AIG PST3	W0167B	Fisher Scientific	5	63	315,00
DIVERSES VERRERIES			1	5000	5 000,00
Polisseur UHQ II	47765	Fisher Scientific	1	4256	4 256,00
Disperseur T-10 basic	431-0010	VWR 2011-2013	4	964	3 856,00
Tige de dispersion	442-0300/0310/0312	VWR 2011-2013	12	821	9 852,00
Agitateur magnétique chauffant	442-1367	VWR 2011-2013	4	840,5	3 362,00
Etuve Memmert 53L	466-0184	VWR 2011-2013	4	1140	4 560,00
Centrifugeuse	521-2853	VWR 2011-2013	3	948	2 844,00
pH mètre de paillasse	662-1152	VWR 2011-2013	3	644	1 932,00
Réfrigérateur professionnelle	471-0400	VWR 2011-2013	4	1740	6 960,00
Congélateur de laboratoire	471-0659	VWR 2011-2013	4	1680	6 720,00
Montant total					88 769,00

Montant FOB =	88 769,00	euros
1 euro =	1,48	USD
Montant FOB =	131 378,12	USD

Annexe 4

ACCOMPAGNEMENT SUR LA MISE EN PLACE DE LA DEMARCHE QUALITE SUIVANT ISO17025

Désignation	Hors site	Sur site	Nbre jours	Nbre pers	Fréquence	Transport A/R	Hebergement
Diagnostic ISO17025 Préparation/Rédaction Restitution		X	2	1	1	900	210
	X		1				
		X					
Formations ISO17025 Audit interne ISO19011 Métrologie						1	
		X	2	2	1	800	1 260
		X	3	2	1		
		X	2	2	1		
Conseils		X	12	1	2	800	2 100
Audit à blanc Préparation/Rédaction Restitution		X	2,5	1	1	900	280
	X		1,5				
		X					
26					Sous-total	5 400	3 850
						TOTAL	9 250
Offre d'accompagnement ISO17025			26		960		24 960

GRAND TOTAL	34 210
--------------------	---------------

Montant total Accompagnement ISO17025	34 210 euros
	50 630,80 USD

Tendance moyen terme haussière :

1 euro = 1,48 dollars

Annexe 5

Devis des analyses tournantes internationales

Analyses tournantes internationales	Nbre	Prix unit	Coûts €
Frais d'adhésion	1	200	200
Cotisation annuelle 2ème année, 3ème année, 4ème année	3	165	495
19a –PESTICIDESDANSLESFRUITS& AGRUMES	3	510	1 530
«19b–Pesticides dans les céréales»	3	510	1 530
«19c–Pesticides dans les légumes»	3	510	1 530
«19d–Pesticides dans les produits gras»	3	510	1 530
«19e–Pesticides dans les légumes : nitrates ,bromures et dithiocarbamates»	3	510	1 530
«19g–Pesticides dans les miels»	3	510	1 530
31a –MYCOTOXINES: AFLATOXINEETOCHRATOXINE	3	510	1 530
31b –MYCOTOXINES: TOXINESDUFUSARIUMETOCHRATOXINE	3	510	1 530
32a –ELÉMENTSTRACESDANSLESVÉGÉTAUX	3	510	1 530
32b –ELÉMENTSTRACESDANSLESPRODUITSDELAMER	3	510	1 530
32d –ELÉMENTSTRACESDANSL'ALIMENTATIONHUMAINE	3	510	1 530
44a –PCB DANSL'AGROALIMENTAIRE	3	510	1 530
44b –HAP DANSL'AGROALIMENTAIRE	3	510	1 530
TOTAL			20 585

Analyses tournantes internationales	Nbre	Prix unit	Coûts €
Frais d'adhésion	1	200	200
Cotisation annuelle 2ème année, 3ème année, 4ème année	3	165	495
19a –PESTICIDESDANSLESFRUITS& AGRUMES	3	510	1 530
«19b–Pesticidesdanslescéréales»	3	510	1 530
«19c–Pesticidesdansleslégumes»	3	510	1 530
«19d–Pesticidesdanslesproduitsgras»	3	510	1 530
«19e–Pesticidesdansleslégumes:nitrates,bromuresetdithiocarbamates»	3	510	1 530
«19g–Pesticidesdanslesmiels»	3	510	1 530
TOTAL			9 875

Montant total Analyses tournantes internationales	9 875	euros
	14 615	USD

NB : Le coût de l' inscription est comme suit :

- 200 €- frais d'adhésion (exonéré de TVA)
- 165 €H.T. - cotisation annuelle (campagne 2011/2012),
- 510 €H.T. – participation au circuit « 19b-Pesticides dans les céréales » complet (4 essais),
- TOTAL : 875 €H.T.

Annexe 6 :

Devis des frais de formation du personnel du LCP

FORMATION SUR PLACE

Désignations	Unité	Nbre	Fréquence	Nbre labo	Durée	PU	Montant (USD)
Frais de déplacement expert aller-retour	Forfait	1	1	1	1	2 000,00	2 000,00
Per diem expert	Jour	1	1	1	14	217,00	3 038,00
Honoraire (2 jours préparation, 1 jour rapport, 10 jours formation)	Jour	1	1	1	13	543,00	7 059,00
TOTAL							12 097,00

Tarif basé sur tarif appliqué par la FAO à Madagascar

Montant total Formation sur place	12 097,00 USD
--	----------------------

8	euros
173,65	

Tendance moyen terme haussière :

1 euro = 1,48 USD

FORMATION A L' XTERIEUR

Désignations	Unité	Nbre	Fréquence	Nbre labo	Durée	PU	Montant (euros)
Frais de déplacement stagiaires aller-retour	Forfait	5	1	1	1	1 200	6 000
Per diem stage	Jour	5	1	1	15	200	15 000
Coût stage	Forfait	5	1	1	1	3 500	17 500
TOTAL							38 500

Montant total Formation extérieure	38 500 euros
	56 980,00 USD

Annexe 7

Termes de références d'une assistance technique à l'intention des cadres de la Direction de la Protection des Végétaux, des organisations des producteurs et du secteur privé.

1. Contexte et justification

- Au niveau international, la nécessité pour Madagascar de se conformer aux exigences des marchés des pays industrialisés notamment en ce qui concerne le respect des limites maximales des résidus de pesticides.
- Au niveau régional, la nécessité de se conformer aux dispositions prévues dans le Protocole SPS du COMESA ainsi que celles stipulées dans l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre le groupe Afrique Orientale et Australe (AfOA) et l'Union Européenne (UE).
- Au niveau national, la nécessité de poursuivre d'une part les efforts entrepris depuis quelques années contribuant à l'atteinte de l'objectif qui vise l'accroissement des exportations agricoles et agro industrielles malgaches et d'autre part l'amélioration de la santé publique par la mise sur le marché local des denrées alimentaires salubres.

2. Objectif du séminaire national

Renforcer les capacités techniques des cadres (centraux et régionaux) de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) du Ministère de l'Agriculture, et de l'Agence de Contrôle de la Sécurité et de la Qualité des Denrées Alimentaires (ACSQDA) du Ministère de la Santé, des représentants des organisations des producteurs et du secteur privé en vue :

- d'une meilleure utilisation des pesticides durant les phases de production et de stockage des produits végétaux, d'une part,
- d'un meilleur contrôle des denrées alimentaires d'origine végétale mises sur le marché (local et export).

3. Résultats escomptés

- Les responsables des services centraux et régionaux de la DPV sont aptes de contrôler la mise en œuvre des bonnes pratiques agricoles relatives à l'utilisation rationnelle des pesticides.
- Le secteur privé et les organisations des producteurs sont en mesure de se conformer à ces bonnes pratiques agricoles.

4. Programme prévisionnel

Le programme prévisionnel est proposé comme suit :

1. Aspect phytosanitaire :
 - a) 3 jours destinés aux cadres centraux et régionaux de la DPV
 - b) 1 jour pour les distributeurs des intrants phytosanitaires.
 - c) 1 jour pour les producteurs et le secteur privé (collecteurs et exportateurs)
2. Aspect sanitaire :
 - a) 3 jours destinés aux cadres centraux et régionaux de la DPV et de l'ACSQDA
 - b) 1 jour pour les exportateurs
 - c) 1 jour pour les producteurs et le secteur privé (collecteurs et distributeurs d'intrants)

Le contenu du programme sera axé :

1. Aspect phytosanitaire :

- a) la mise à jour périodique de l'index phytosanitaire en fonction des réglementations en vigueur des grands partenaires commerciaux.
- b) les conditions régissant l'importation et la distribution des intrants phytosanitaires
- c) les bonnes pratiques agricoles (BPA) relatives à l'utilisation rationnelle des pesticides
- d) les bonnes pratiques de stockage (BPS) des denrées alimentaires
- e) le système de traçabilité des produits
- f) les motifs de refoulement à la frontière

2. Aspect sanitaire :

- a) critères de la qualité sanitaire des aliments
- b) la démarche HACCP et les préalables (les bonnes pratiques d'hygiène, BPA, BPS)
- c) le Plan de surveillance des résidus de pesticides
- d) le système de traçabilité des produits
- e) les motifs de retrait des produits mis sur le marché

5. Organisation et financement des séminaires nationaux

Les séminaires se tiendront dans la capitale. La partie malgache prendra en charge tous les frais de logistique relatifs à l'organisation des séminaires, entre autres la location de salle, les frais de déplacement des participants, les matériels didactiques, etc.

Le FANDC prendra en charge les dépenses afférentes aux deux experts internationaux notamment le billet d'avion aller retour, les honoraires et le perdiem, etc.

6. Les participants

La DPV se chargera d'identifier les participants à ces séminaires, c'est-à-dire ceux relevant du secteur public et du privé. La liste des participants sera communiquée ultérieurement au responsable du suivi du dossier au niveau du FANDC.

7. Profil des consultants internationaux

7.1_Ingénieur agronome spécialisé en protection des végétaux ayant travaillé dix ans au moins dans des pays en développement et une bonne maîtrise de l'utilisation rationnelle des pesticides sur le terrain.

7.2. Ingénieur agroalimentaire ou ingénieur qualitatif ayant travaillé dans l'agroalimentaire dix ans au moins et ayant une parfaite maîtrise de la démarche HACCP et de l'élaboration d'un Plan de surveillance des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires ;

8. Le recrutement des consultants internationaux

Les modalités de recrutement des consultants internationaux seront décidées d'un commun accord entre la partie malgache représentée par la DPV et l'OMC représentée par le FANDC.

9. Le devis des séminaires de formation au niveau national

Désignations	Unité	Nbre	Fréquence	Nbre labo	Durée (jour)	PU	Montant (USD)
Frais de déplacement expert aller-retour	Forfait	2	1	1	1	2 .000,00	4 000,00
Per diem expert	Jour	2	1	1	6	217,00	2 604,00
Honoraire (2 jours de préparation, 1 jour rapport, 5 jours formation)	Jour	2	1	1	8	543,00	8 688,00
						TOTAL	15 292,00

Montant total Formation sur place	15 292,00 USD
--	----------------------

NB : Tarif basé sur les taux appliqués par la FAO à Madagascar.

Annexe 8

Termes de références d'une assistance juridique à la Direction de la Protection des Végétaux.

Contexte et justification

- Au niveau international, la nécessité pour Madagascar de se conformer aux exigences des marchés des pays industrialisés notamment en ce qui concernent le respect des limites maximales des résidus de pesticides.
- Au niveau régional, la nécessité de se conformer aux dispositions prévues dans le Protocole SPS du COMESA ainsi que celles stipulées dans l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre le groupe Afrique Orientale et Australe (AFOA) et l'Union Européenne (UE).
- Au niveau national, la nécessité d'une part, de contribuer à l'atteinte de l'objectif visant l'accroissement des exportations agricoles et agroindustrielles et d'autre part, de mettre à jour le cadre juridique régissant l'utilisation des pesticides à Madagascar.

Objectif de l'assistance juridique.

- Renforcer les capacités techniques des cadres des Services centraux de la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) du Ministère de l'Agriculture notamment ceux du Service Phytopharmacie à maîtriser les techniques d'élaboration des textes juridiques régissant l'utilisation des intrants phytosanitaires.

Résultats escomptés

- Le cadre législatif et réglementaire régissant la Phytopharmacie à Madagascar est mis à jour et conforme aux normes internationales.
- Le transfert de compétences en terme d'élaboration de textes législatif et réglementaires entre le consultant juridique et les cadres de la DPV est effectif.
- Le secteur privé et les organisations des producteurs sont informés du cadre juridique en vigueur.

Durée et contenu du mandat

L'appui du consultant juridique national est prévu sur 5 mois et son intervention sera axée principalement sur :

- a) Etude du statut juridique à doter au Laboratoire national (LCP) et du mécanisme à mettre en place pouvant assurer son autonomie financière
- b) Inventaire des textes existants aux niveaux national et international.
- c) Etude des besoins nationaux.
- d) Mise à jour du cadre juridique national par transposition des textes internationaux en vigueur notamment ceux des principaux partenaires commerciaux.
- e) Validation des projets de textes par l'équipe de la DPV et les partenaires sur terrain (OP, distributeurs d'intrants phytosanitaires, les exportateurs et autres opérateurs privés)
- f) Notification des projets de textes à l'OMC
- g) Adoption des textes élaborés par le Gouvernement
- h) Diffusion aux parties intéressées.

Autres dispositions.

La partie malgache représentée par la DPV mettra à la disposition du consultant national les textes nationaux et les archives disponibles pour consultation et d'autres informations nécessaires afin de lui permettre de mener à temps et à terme son mandat.

Devis

Désignations	Nombre	Fréquence	Durée (mois)	PU (USD)	Montant (USD)
Prestation et honoraire consultant national	1	1	5	1 500	7 500,00
TOTAL		7 500,00 USD			

NB : Tarif basé sur les taux appliqués par la FAO à Madagascar.

**Annexe 9 :
Fonctionnement du projet**

Désignation	Unité	Quantité	PU	Durée (mois)	Montant USD
Matériel informatique					
Ordinateur	unité	4	1000		4000
Imprimante	unité	1	500		500
Scanner	unité	1	150		150
Photocopieur	unité	1	500		500
Sous total	lot	1	5150		5150
Salaires du personnel					
Indemnité Responsable du Projet	unité	1	1000	24	24000
Honoraire Responsable Financier	unité	1	1000	24	24000
Honoraire Assistant comptable	unité	1	400	24	9600
Honoraire assistante chef de projet		1	250	24	6000
Charges du personnel	forfait 20%		530	24	12720
Sous total					63600
Loyer	unité	1	1000	24	24000
Frais de communication divers	forfait	1	500	24	12000
Fournitures de bureau	forfait	1	500	24	12000
Déplacement divers	F orfait	1	500	24	12000
				Total	141470

Appendice VI :

ETUDE DE RENTABILITE ECONOMIQUE DU PROJET « Appui à la mise en place et à l'accréditation du laboratoire de contrôle des résidus de pesticides à Madagascar »

SOMMAIRE

1.	ETUDE FINANCIERE.....	60
1.1	PROGRAMME DE PRODUCTION ET DE VENTE	60
1.2	BESOIN EN MATIÈRES CONSOMMABLES.....	62
1.3	FOURNITURES NON STOCKÉES ET CHARGES EXTERNES.....	64
2.	BESOIN EN PERSONNEL.....	66
2.1	MASSE SALARIALE.....	66
3.	INVESTISSEMENT.....	66
3.1	EQUIPEMENTS	66
3.2	PLAN D'INVESTISSEMENTS	67
3.3	AMORTISSEMENTS	67
4.	INDICATEURS FINANCIERS.....	67
4.1	COMPTE DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS	67
4.2	FONDS DE ROULEMENT INITIAL	69
4.3	SCHÉMA DE FINANCEMENT	69
5.	CONCLUSION :.....	ERROR!
	BOOKMARK NOT DEFINED.	

1. ETUDE FINANCIERE

1.1 PROGRAMME DE PRODUCTION ET DE VENTE

Le projet vise à mettre en place un nouveau laboratoire de contrôle des résidus de pesticides dans les denrées alimentaires. La durée du projet est prévue sur deux années dont la première année est destinée pour la construction et l'acquisition des équipements et des mobiliers de laboratoire. L'opérationnalisation du laboratoire et la mise en place de la démarche qualité en vue de l'accréditation sont prévues à partir de la 2^{ème} année..

Une fois accrédité, le laboratoire sera doté d'un statut particulier qui lui permettra de fonctionner dans des meilleures conditions. Les prévisions d'analyses à effectuer durant les cinq années après l'accréditation, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

VENTE	PU(dollar)		Année1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Miel	102,12	Nb analyse/an	10	10	15	23	24
		CA	1 021	1 021	1 532	2 349	2 451
Crevette	177,6	Nb analyse/an	51	56	56	69	73
		CA	9 058	9 946	9 946	12 254	12 965
Eaux	177,6	Nb analyse/an	51	56	56	69	73
		CA	9 058	9 946	9 946	12 254	12 965
Grains secs	113,96	Nb analyse/an	236	266	286	345	363
		CA	26 895	30 313	32 593	39 316	41 367
Légumes frais	177,6	Nb analyse/an	87	87	96	108	114
		CA	15 451	15 451	17 050	19 181	20 246
Epices séchées	199,8	Nb analyse/an	179	184	184	213	224
		CA	35 764	36 763	36 763	42 557	44 755
Autres épices et plantes aromatiques	199,8	Nb analyse/an	644	655	695	806	847
		CA	128 671	130 869	138 861	161 039	169 231
Oléagineux	199,8	Nb analyse/an	26	29	31	35	36
		CA	5 195	5 794	6 194	6 993	7 193

Fruits frais	525,4	Nb analyse/an	46	51	56	69	73
		CA	24 168	26 795	29 422	36 253	38 354
Céréales	404,04	Nb analyse/an	51	56	61	75	79
		CA	20 606	22 626	24 646	30 303	31 919
Divers	583,12	Nb analyse/an	394	399	404	460	484
		CA	229 749	232 665	235 580	268 235	282 230
Prise en charge des échantillons	2,22	Nb analyse/an	1 775	1 849	1 940	2 272	2 390
		CA	8 414	8 764	9 196	10 769	11 329
TOTAL			509 577	526 295	546 839	635 778	668 982

COUT ANNUEL DES ANALYSES A REALISER A L'EXTERIEUR (AVANT L'ACCREDITATION DU LABORATOIRE)

Désignations	Nombre analyses/an	Prix unitaire	Prix total
		(USD)	(USD)
Miel	10	183,52	1 835,20
Crevettes	51	251,60	12 831,60
Eaux	51	251,60	12 831,60
Grains secs	236	162,80	38 420,80
Légumes frais	87	251,60	21 889,20
Epices séchées	179	285,64	51 129,56
Autres épices et plantes aromatiques	644	285,64	183 952,16
Oléagineux	26	285,64	7 426,64
Fruits frais	46	737,04	33 903,84
Céréales	51	577,20	29 437,20
Divers	394	833,24	328 296,56
Prise en charge de l'échantillon	1775	4,74	8 413,50
Coût total des analyses			730 367,86

Les tarifs ci-dessus correspondent à ceux pratiqués par le laboratoire accrédité ANADIAG en France.

1.2 BESOIN EN MATIÈRES CONSOMMABLES

L'augmentation en consommables est fonction du nombre d'analyses réalisées.

Consommation annuelle

Désignation	Unité	Condt	Quantité	Prix unitaire	Montant (Ariary)	Montant en USD
FILTRATION ET EXTRACTION						
Filtre à papier Whatman n°1 - 7cm	Boîte		2	27 000	54 000	24,52
Filtre à papier Whatman n°1 - 15cm	Boîte		3	57 000	171 000	77,66
Filtre à papier Whatman n°1 - 24cm	Boîte		2	135 000	270 000	122,62
Filtre à papier Whatman n°4 - 7cm	Boîte		2	45 000	90 000	40,87
Filtre à papier Whatman n°4 - 15cm	Boîte		2	96 000	192 000	87,19
Filtre à papier Whatman n°4 - 24cm	Boîte		1	225 000	225 000	102,18
Filtre à papier Whatman n°41 - 7cm	Boîte		2	72 000	144 000	65,40
Filtre à papier Whatman n°41 - 15cm	Boîte		3	210 000	630 000	286,10
Filtre à papier Whatman n°41 - 24cm	Boîte		2	450 000	900 000	408,72
Cartouche d'extraction 33 x 100mm (condt 25)	Boîte		2	195 000	390 000	177,11
Cartouche d'extraction 41 x 123mm (condt 25)	Boîte		2	285 000	570 000	258,86
REACTIFS GENERAUX		Condt				
Sodium sulphate granular anhydrous pa	kg	0,5 KG	80	135 000	10 800 000	4904,63
Sodium sulphate powder anhydrous pa	kg	2,5 KG	8	246 000	1 968 000	893,73
Sodium hydroxyde pa	kg	1 KG	1	135 000	135 000	61,31
Sodium chloride pa	kg	1 KG	2	105 000	210 000	95,37
Sodium dichromate pa	kg	1 KG	1	540 000	540 000	245,23
Anti-bumping granules	g	250 G	2	105 000	210 000	95,37
Self-indicating silica-gel	kg	1 KG	2	300 000	600 000	272,48
Hydrochloric acid pa	L	2,5 L	1	150 000	150 000	68,12
Sulphuric acid pa	L	2,5 L	1	300 000	300 000	136,24
Florisil pa 60-80 mesh	kg	1 KG	25	1 200 000	30 000 000	13623,98
Silicic acid, 100 mesh	kg	1 KG	1	360 000	360 000	163,49
SOLVANTS (grade résidus de pesticides)						
Acetone	L	5 L	60	480 000	28 800 000	13079,02
Acetonitrile	L	2,5 L	32	720 000	23 040 000	10463,22
Chloroform	L	4 L	7,5	780 000	5 850 000	2656,68
Cyclohexane	L	2,5 L	12	585 000	7 020 000	3188,01
Dichloromethane	L	2,5 L	12	285 000	3 420 000	1553,13
Diethyl ether	L	10 L	8	2 100 000	16 800 000	7629,43
Ethyl acetate	L	4 L	6	330 000	1 980 000	899,18
Ethyl alcohol, absolute	L	4 L	3	270 000	810 000	367,85
Hexane	L	5 L	80	750 000	60 000 000	27247,96
Methyl alcohol	L	5 L	4	300 000	1 200 000	544,96
Petroleum ether	L	10 L	5	1 350 000	6 750 000	3065,40
ANALYSE DITHIOCARBAMATE						

Carbone disulphide > 99,9% pure	L	1 L	1	330 000	330 000	149,86
Cupric acetate monohydrate pa	g	250 G	1	240 000	240 000	108,99
Diethanolamine	L	1 L	1	300 000	300 000	136,24
Stannous chloride pa	g	250 G	1	330 000	330 000	149,86
Thiophen > 99,9% pure	mL	250 ML	1	150 000	150 000	68,12
ANALYSE RESIDUS CARBAMATE						
1-Fluoro-2,4-Dinitrobenzène	mL	20 ML	1	300 000	300 000	136,24
Disodium hydrogen phosphate	g	500 G	1	150 000	150 000	68,12
ANALYSE RESIDUS BROMURE INORGANIQUE						
Di-isopropyl ether	L	2,5 L	1	2 100 000	2 100 000	953,68
Ammonium sulphate	g	100 G	1	75 000	75 000	34,06
METHODE QUECHERS						
Dispersive SPE (dSPE) PSA SPE Clean Up Tube 1, pk of 50	Unité		45	360 000	16 200 000	7356,95
Dispersive SPE (dSPE) MgSO ₄ Extraction Tube, pk of 50	Unité		45	540 000	24 300 000	11035,42
Dispersive SPE (dSPE) PSA/ENVI-Carb SPE Clean Up Tube 1, pk of 50	Unité		45	360 000	16 200 000	7356,95
Dispersive SPE (dSPE) PSA/ENVI-Carb SPE Clean Up Tube 2, pk of 50	Unité		45	360 000	16 200 000	7356,95
Dispersive SPE (dSPE) Citrate Extraction Tube, pk of 50	Unité		45	540 000	24 300 000	11035,42
Dispersive SPE (dSPE) Citrate/Sodium Bicarbonate Extraction Tube, pk of 50	Unité		45	540 000	24 300 000	11035,42
STANDARDS ANALYTIQUES						
Standards analytiques	Unité		116		7 560 787	3433,60
TOTAL ANNUEL					337 614 787	153 321,88

1.3 FOURNITURES NON STOCKEES ET CHARGES EXTERNES

Les charges externes pour l'entretien et la maintenance évoluent selon l'augmentation du nombre d'analyse à effectuer..

Consommation annuelle

Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant (ariary)	Montant (Dollar)
GC					
Septa pour injecteur face téflonnée (condt 25)	Unité	5	180 000	900 000	408,72
Liner d'injection (condt 5)	Unité	2	750 000	1 500 000	681,20
Ferrule graphite vespel (condt 10)	Unité	5	180 000	900 000	408,72
Seringue 10µL	Unité	6	240 000	1 440 000	653,95
Seringue 2µL	Unité	4	300 000	1 200 000	544,96
Seringue 1µL	Unité	3	300 000	900 000	408,72
Colonne capillaire BP5	Unité	1	2 100 000	2 100 000	953,68
Colonne capillaire BP20	Unité	1	2 100 000	2 100 000	953,68
Colonne capillaire OV17	Unité	1	2 100 000	2 100 000	953,68
HPLC					
Colonne HPLC C18	Unité	1	1 950 000	1 950 000	885,56
Colonne HPLC C8	Unité	1	1 950 000	1 950 000	885,56
Colonne HPLC Silice	Unité	1	1 950 000	1 950 000	885,56
Colonne de garde (condt 4)	Unité	6	900 000	5 400 000	2 452,32
Vanne rhéodyne	Unité	1	800 000	800 000	363,31
Piston seal pack	Unité	1	300 000	300 000	136,24
Piston saphir rod	Unité	1	700 000	700 000	317,89
Filtre à solvant	Unité	4	210 000	840 000	381,47
Filtre pré-colonne	Unité	4	210 000	840 000	381,47
PEEK ferrule	Unité	20	24 000	480 000	217,98
PEEK nuts	Unité	10	24 000	240 000	108,99
PEEK tubing	Ft	5	72 000	360 000	163,49
Seringues 25-50-200µL	Unité	3	195 000	585 000	265,67
SPECTROPHOTOMETRE					
Lampes de rechange tungstène-halogène	Unité	2	600 000	1 200 000	544,96
Cuve avec bouchon	Unité	4	600 000	2 400 000	1 089,92
VERRERIE	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	454,13
TOTAL ANNUEL				34 135 000	15 501,82

Pour les achats non stockés, l'augmentation est proportionnelle à l'évolution du nombre d'analyses prévues.

Consommation mensuelle					
Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant (Ariary)	Montant en USD
Electricité	Forfait	1		2 000 000	908,27
Eau	Forfait	1		200 000	90,83
Azote U	m3	15	19 000	285 000	129,43
Hydrogène pure	Unité	9	75 210	676 890	307,40
Hélium pure	Unité	9	250 000	2 250 000	1021,80
Kit de filtration Gas Clean pour GC/MS (comprend 1 embase de connexion 1/4" et 2 filtres GC/MS (unité)	Unité	0,3	1 380 000	414 000	188,01
Cartouche en polyesther 50µm pour filtration eau	Unité	0,1	45 000	4 500	2,04
Contrôle extincteurs	Unité	1,5	25 000	37 500	17,03
Charge extincteurs	Unité	1,5	125 000	187 500	85,15
Blouse de laboratoire	Unité	2,5	36 000	90 000	40,87
Chaussure de sécurité	Unité	1,25	270 000	337 500	153,27
Blouse pour visiteur	Unité	3	15 000	45 000	20,44
Gants résistants à la chaleur	Unité	0,25	90 000	22 500	10,22
Gants anti-feu	Unité	0,25	105 000	26 250	11,92
Gants résistants aux produits chimiques	Unité	1,25	21 000	26 250	11,92
Masque d'hygiène PP (condt 50)	Unité	1	30 000	30 000	13,62
Entretien des services auxiliaires	Forfait	1	700 000	700 000	317,89
			TOTAL	7 332 890	3330,10
			MONTANT ANNUEL	87 994 680	39 961

Ci-dessous la présentation d'un état étalé sur 5 ans :

DETAIL COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

CHARGES	Année +1	Année +2	Année +3	Année +4	Année +5
ACHATS CONSOMMES	149888,2834	149888,283	164877,1117	164877,1117	181364,823
FOURNITURES NON STOCKEES . Fournitures de bureau, consommables . Eau et électricité, combustible, etc...	38 054	38 054	41 859	46 045	50 650
CHARGES EXTERNES	152 022	152 022	152 022	153 572	153 572
. Entretien et réparation	15 502	15 502	15 502	17 052	17 052
. Fonctionnement du projet	136 520	136 520	136 520	136 520	136 520
CHARGES DU PERSONNEL . Coût salariaux	94 835	94 835	94 835	94 835	94 835
IMPÔTS ET TAXES (DTI ET TVA)	296 668				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS					
. Construction	34 758	34 758	34 758	34 758	34 758
. Matériels et Equipements	75 209	75 209	75 209	75 209	75 209
Mobilier de laboratoire et bureau	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500
Matériel informatique du projet	515	515	515	515	515

2. BESOIN EN PERSONNEL

2.1 MASSE SALARIALE

FONCTION	SAL DE BASE/mois	EFFECTIF					MONTANT ANNUEL				
		An 1	An2	An3	An4	An5	An 1	An2	An3	An4	An5
PERSONNELS		13	13	13	13	13	79 029	79 029	79 029	79 029	79 029
Directeur de laboratoire	890,21	1	1	1	1	1	10 682	10 682	10 682	10 682	10 682
Responsable Qualité	712,08	1	1	1	1	1	8 545	8 545	8 545	8 545	8 545
Chimiste qualifié	1780,33	3	3	3	3	3	21 364	21 364	21 364	21 364	21 364
Technicien de laboratoire	2372,33	5	5	5	5	5	28 468	28 468	28 468	28 468	28 468
Secrétaire Technique	356,08	1	1	1	1	1	4 273	4 273	4 273	4 273	4 273
Responsable nettoyage	474,75	2	2	2	2	2	5 697	5 697	5 697	5 697	5 697
TOTAL (1)							79 029	79 029	79 029	79 029	79 029
Charges patronales (2)	20%						15 806	15 806	15 806	15 806	15 806
TOTAL (3) (1+2)							94 835	94 835	94 835	94 835	94 835

3. INVESTISSEMENT

3.1 EQUIPEMENTS

RUBRIQUES	Année +1
Construction	695 156

Matériels et Equipements	752 088
Mobiliers de laboratoire et de bureau	175 000
Materiel informatique du projet	5 150
Total	1 627 394

3.2 PLAN D'INVESTISSEMENTS

RUBRIQUES	Année +1	Année +2	Année +3	Année +4	Année +5
Construction	695 156				
Matériels et Equipements	752 088				
Mobiliers de laboratoire et de bureau	175 000				
Materiel informatique du projet	5 150				
Frais d'accréditation		68 049	19 569	13776,00	24 453
Analyse tournantes internationales		14 615,00	14 615	14 615,00	14 615,00
Formations	56 980	12 097	7 863	7863,00	7 863
Assistance technique	7 500	15 292	-	-	-
Suivi évaluation	20 150				
Audit	15 000				
Imprevus	260 852				
Fonds de roulement initial	121 911	- 49 445	3 132	956,02	3 515
Total	2 109 787	45 993	45 179	37210,02	50 446

3.3 AMORTISSEMENTS

TABLEAU D'AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	VALEUR	DURE E (ans)	Année +1	Année +2	Année +3	Année +4	Année +5	Année +6	Année +7	Année +8	Année +9	Année +10	Total Amort	VNC
Construction	695 156	20	34 758	34 758	34 758	34 758	34 758	34 758	34 758	34 758	34 758	34 758	347 578	347 578
Matériels et Equipements laboratoires	752 089	10	75 209	75 209	75 209	75 209	75 209	75 209	75 209	75 209	75 209	75 209	752 089	0
Mobilier de laboratoire et bureau	175 000	10	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500	175 000	
Materile informatique du projet	5 150	10	515	515	515	515	515	515	515	515	515	515	5 150	
Total amortissements	1 627 395		127 982	127 982	127 982	127 982	127 982	127 982	127 982	127 982	127 982	127 982	1 279 817	347 578

Respectivement par poste, les amortissements sont :

- 20 ans pour les constructions ;
- 10 ans pour les Matériels & équipements
- 10 ans pour le Mobilier

4. INDICATEURS FINANCIERS

4.1 COMPTE DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

RUBRIQUES	Année +1	Année +2	Année +3	Année +4	Année +5
PRODUCTION VENDUE	509 577	526 295	546 839	635 778	668 982
CONSOMMATION INTERMEDIAIRE	339 964	339 964	358 758	364 494	385 587
% CI/CA	67%	65%	66%	57%	58%
+ Coût des matières consommables	149 888	149 888	164 877	164 877	181 365
+ Achats non stockés	38 054	38 054	41 859	46 045	50 650
+ Charges externes	152 022	152 022	152 022	153 572	153 572
VALEUR AJOUTEE	169 613	186 331	188 081	271 284	283 396
% VA/CA	33%	35%	34%	43%	42%
+ Production vendue	509 577	526 295	546 839	635 778	668 982
- Consommation Intermédiaire	339 964	339 964	358 758	364 494	385 587
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	(221 891)	91 495	93 246	176 449	188 560
% EBE/CA	-44%	17%	17%	28%	28%
+ Valeur Ajoutée	169 613	186 331	188 081	271 284	283 396
- Impôts et Taxes	296 668	0	0	0	0
- Charges de personnel	94 835	94 835	94 835	94 835	94 835
RESULTAT D'EXPLOITATION	(349 872)	(36 486)	(34 736)	48 467	60 579
% REXPL/CA	-69%	-7%	-6%	8%	9%
+ Excédent Brut d'Exploitation	(221 891)	91 495	93 246	176 449	188 560
- Dotations aux amortissements	127 982	127 982	127 982	127 982	127 982
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT IBS	(349 872)	(36 486)	(34 736)	48 467	60 579
% Résultat avant IBS/CA					
+ Résultat d'Exploitation	(349 872)	(36 486)	(34 736)	48 467	60 579
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	(227 417)	(23 716)	(22 578)	31 504	39 376
% RNET/CA	-45%	-5%	-4%	5%	6%
+ Résultat avant impôts	(349 872)	(36 486)	(34 736)	48 467	60 579
- Impôts sur les Bénéfices (IBS)	(122 455)	(12 770)	(12 158)	16 963	21 203
Taux de l'impôt dû	35%	35%	35%	35%	35%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	(99 435)	104 266	105 403	159 485	167 358
% CAF/CA	-20%	20%	19%	25%	25%

DETAIL COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

PRODUITS	Année +1	Année +2	Année +3	Année +4	Année +5
TOTAL CA (en DOLLAR)	509 577	526 295	546 839	635 778	668 982

DETAIL COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

CHARGES	Année +1	Année +2	Année +3	Année +4	Année +5
ACHATS CONSOMMES	149888,2834	149888,283	164877,1117	164877,1117	181364,823
FOURNITURES NON STOCKEES	38 054	38 054	41 859	46 045	50 650
. Fournitures de bureau, consommables					
. Eau et électricité, combustible, etc...					

CHARGES EXTERNES	152 022	152 022	152 022	153 572	153 572
. Entretien et réparation	15 502	15 502	15 502	17 052	17 052
. Fonctionnement du projet	136 520	136 520	136 520	136 520	136 520
CHARGES DU PERSONNEL	94 835	94 835	94 835	94 835	94 835
. Coût salariaux					
IMPÔTS ET TAXES (DTI ET TVA)	296 668				
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS					
. Construction	34 758	34 758	34 758	34 758	34 758
. Matériels et Equipements	75 209	75 209	75 209	75 209	75 209
. Mobilier de laboratoire et bureau	17 500	17 500	17 500	17 500	17 500
. Matériel informatique du projet	515	515	515	515	515

4.2 FONDS DE ROULEMENT INITIAL

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT (60 jours)

RUBRIQUES	Année +1	Année +2	Année +3	Année +4	Année +5
Matières consommable	24 981	24 981	27 480	27 480	30 227
Achats non stockés	6 342	6 342	6 977	7 674	8 442
Charges externes	25 337	25 337	25 337	25 595	25 595
Charges du personnel	15 806	15 806	15 806	15 806	15 806
Impôts et taxes	49 445	-	-	-	-
TOTAL	121 911	72 467	75 599	76 555	80 070
Variation	121 911	- 49 445	3 132	956	3 515

4.3 SCHÉMA DE FINANCEMENT

SCHEMA DE FINANCEMENT

EMPLOI	VALEUR DOLLAR	%	RESSOURCES	VALEUR DOLLAR	%
Fonctionnement du projet	136 520	4,76%		136 520	4,76%
Matériel informatique du projet	5 150	0,18%	OMC/FANDC	5 150	0,18%
Fonctionnement de laboratoire		0,00%	OMC/FANDC	-	0,00%
Matières consommable	149 888	5,22%	ETAT MALAGASY	149 888	5,22%
Achats non stockés	38 054	1,33%	ETAT MALAGASY	38 054	1,33%
Charges externes	15 502	0,54%	ETAT MALAGASY	15 502	0,54%
Charges du personnel	94 835	3,31%	ETAT MALAGASY	94 835	3,31%
Impôts et taxes	296 668	10,34%	MALAGASY	296 668	10,34%
Frais d'accréditation	68 049	2,37%	ONUUDI	68 049	2,37%
Analyses tournantes internationales	14 615	0,51%	ONUUDI	14 615	0,51%
Frais d'accompagnement à l'accréditation	50 630	1,76%	ONUUDI	50 630	1,76%
Formations	81 223	2,83%	OMC/FANDC	81 223	2,83%
Suivi évaluation	20 150	0,70%	OMC/FANDC	20 150	0,70%
Audit	15 000	0,52%	OMC/FANDC	15 000	0,52%

Construction	695 156	24,23%	UE/USA	695 156	24,23%
Equipement et matériels de laboratoires	752 088	26,21%	UE/USA	752 088	26,21%
Mobilier de laboratoire et bureau	175 000	6,10%	ETAT	175 000	6,10%
Imprevus	232 069.60		MALAGASY	232 069.60	
Total	2840597,60	100%	Total	2 840 597.60	100%

RUBRIQUES	Année +1	Année +2	Année +3	Année +4	Année +5
RESSOURCES					
Capacité d'autofinancement					
. bénéfice	-349 872	-36 486	-34 736	48 467	60 579
. amortissement	127 982	127 982	127 982	127 982	127 982
Total RESSOURCES	-221 891	91 495	93 246	176 449	188 560
EMPLOIS					
Immobilisations	2 109 787	45 993	45 179	37 210	50 446
Variation FDR	121 911	-49 445	3 132	956	3 515
Total EMPLOIS	2 231 698	-3 451	48 311	38 166	53 961

FLUX NET DE LIQUIDITE	-2 453 589	94 947	44 934	138 283	134 599
------------------------------	-------------------	---------------	---------------	----------------	----------------

CUMUL F.N.L	-2 453 589	-2 358 643	-2 313 708	-2 175 426	-2 040 827
--------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

POINT MORT

RUBRIQUES	Année +1	Année +2	Année +3	Année +4	Année +5
A. CHIFFRE D'AFFAIRES	509 577	526 295	546 839	635 778	668 982
B. CHARGES VARIABLES	149 888	149 888	164 877	164 877	181 365
C. MARGE SUR COUT VARIABLE	359 688	376 406	381 962	470 901	487 617
D. CHARGE FIXES	284 911	284 911	288 716	294 453	299 057
E. RESULTAT	74 777	91 495	93 246	176 449	188 560
SEUIL DE RENTABILITE (D/C*A)					
. Valeur	403 638	398 365	413 343	397 550	410 289
. % CA	79%	76%	76%	63%	61%
. Indice de sécurité	21%	24%	24%	37%	39%
. Mois	10,0	9,6	9,6	7,9	7,8

5. CONCLUSION:

En 1^{ère} année d'exploitation, une subvention de l'Etat est nécessaire étant donné que la capacité d'autofinancement est encore négative (-20%) mais elle n'est plus nécessaire, à partir de la 2^{ème} année.

La capacité d'autofinancement prévue permet le renouvellement des matériels, équipements et mobiliers une fois amortis et dans le cas où l'augmentation du nombre d'analyses aura lieu, l'acquisition de nouveaux matériels et équipements est possible à partir de la 4^{ème} année.

La rentabilité financière du projet est démontrée, toutefois sa viabilité dépendra de l'engagement des différentes parties prenantes à financer dans les délais requis leurs contributions respectives.

En conséquence, nous réitérons les partenaires techniques et financiers à réaffirmer leur engagement à accorder le financement de ce laboratoire afin de promouvoir la relance des exportations agroalimentaires de Madagascar dans le cadre de redressement économique.

Appendice VII :

PROPOSITIONS TECHNIQUE ET FINANCIERE DU CABINET BOURBON MADAGASCAR POUR LE SUIVI EVALUATION DU PROJET.

Annexe 1 : Lettre à proposition de prestation de service « suivi évaluation » du projet

Annexe 2 : Proposition technique

Annexe 3 : Proposition financière